

RAPPORT DE GESTION

2022

VILLARS HOLDING

Assemblée générale ordinaire 2023

Mercredi 10 mai 2023 à 10h15

Arena Cinémas
Salle n°5
Avenue de la Gare 22
1700 Fribourg

Les deux immeubles d'habitation - Parc de la Fonderie à Fribourg



Table des matières

- 05 Rapport du Conseil d'administration
- 07 Secteurs d'activités

Marche des affaires

- 08 Pause-Café SA
- 10 Restoshop SA
- 11 Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA
- 12 Parvico SA
- 14 Organes de la société

Gouvernement d'entreprise

- 15 Structure du groupe et actionariat
- 16 Structure du capital
- 17 Conseil d'administration
- 21 Direction générale
- 22 Droit de participation des actionnaires
- 22 Prises de contrôle et mesures de défense
- 23 Organes de révision
- 23 Politique d'information

Rapport de rémunération

- 24 Rémunérations, participations et prêts
- 27 Rapport de l'organe de révision sur les rémunérations

Comptes consolidés

au 31.12.2022

- 30 Compte de résultat consolidé
- 31 Bilan consolidé
- 32 Tableau de financement consolidé
- 33 Variation des fonds propres consolidés
- 34 Annexe aux comptes consolidés
- 37 Notes relatives aux comptes consolidés
- 43 Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

Comptes de Villars Holding SA

au 31.12.2022

- 46 Compte de résultat
- 47 Bilan
- 48 Annexe aux comptes
- 50 Proposition de répartition du bénéfice
- 51 Rapport de l'organe de révision sur les comptes de la Holding
- 54 Chiffres clés

Rapport du Conseil d'administration

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Les défis externes et internes furent nombreux pour votre groupe de sociétés : contraintes de la chaîne d'approvisionnement, pressions inflationnistes et guerre en Ukraine ont entraîné une hausse des prix de l'énergie et des matières premières provoquant une baisse de l'activité économique en Suisse.

Après deux exercices largement tributaires de la pandémie de COVID-19 et de ses restrictions, le chiffre d'affaires est, certes, à nouveau à la hausse sans pour autant atteindre celui de 2019. Ainsi, la prudence annoncée lors de notre dernière Assemblée générale et, plus précisément, dans notre rapport semestriel 2022, était justifiée et l'exercice se solde par un résultat opérationnel en-dessous de nos attentes.

Commerce de détail sous pression et activités immobilières confirmées

La société **Pause-Café**, active avec ses bars à café principalement dans des centres commerciaux de Suisse romande, n'a toujours pas retrouvé un résultat positif. Affectée encore en janvier et février 2022 par les mesures de COVID-19, elle a peiné, par la suite, à retrouver ses clients devenus moins enclins à passer plus de temps que nécessaire dans les lieux publics. Nous poursuivons le repositionnement de nos bars aux couleurs de notre marque Café 9|38 tout en épurant le portefeuille des emplacements qui ne justifient plus les loyers demandés.

Notre entité **Restoshop** a répondu à nos attentes et clôturé l'année au-dessus du budget, étant entendu que la hausse du prix des carburants entraîne automatiquement une hausse du chiffre d'affaires sans effet direct sur la rentabilité. En partenariat avec la coopérative Migros Vaud sur le site autoroutier de Bavois Nature (A1), nous avons inauguré, en avril, notre shop sous l'enseigne M Partenaire. Celui de l'aire « Rose de la Broye », près d'Estavayer-le-Lac, devrait suivre en 2023-2024. À la suite d'un appel d'offres par le pétrolier propriétaire du site, nous avons malheureusement perdu la gestion de la station-service de Grauholz sur l'A1, près de Berne, avec effet au 2 mars 2023. Les mesures opérationnelles sont en cours pour combler le manque de volume et maintenir la rentabilité de la société.

L'entreprise boulangère **Suard**, qui est depuis ses débuts axée sur la production artisanale de qualité et la proximité, a fêté avec fierté ses 75 ans en 2022. La partie boulangère a, à nouveau, réalisé un bon résultat. Par contre, à l'exception du tea-room de Givisiez, le secteur « tea-rooms et restauration » peine à retrouver ses chiffres de 2019, certes en partie encore dû aux effets du coronavirus. Nous sommes convaincus du potentiel de nos emplacements et avons entamé la modernisation des sites sur plusieurs années avec la mise à l'enquête de deux projets de rénovation complète. Afin de nous rapprocher de notre clientèle outre-Sarine, nous avons la volonté d'ouvrir un point de vente à Guin.

Avec trois quarts des 153 appartements loués après un peu plus d'un an de commercialisation, notre société immobilière **Parvico** a confirmé le potentiel attendu du site « Parc de la Fonderie ». Les autres projets tels que l'ancienne usine de chocolats, Fribourg Centre B et Bellevue devraient contribuer à renforcer la branche immobilière dans les prochaines années.

Résultat opérationnel en-dessous des attentes

Bien que le chiffre d'affaires consolidé pour 2022 ait progressé de 17.8% à CHF 72.9 millions, le résultat opérationnel (EBIT) a été réduit à CHF 2.1 millions et le bénéfice net à CHF 1.5 million. Ces réductions de 1.2%, respectivement de 9.4%, sont principalement dues à des chiffres d'affaires insuffisants dans le domaine de la restauration et à l'augmentation des coûts des matières premières et du personnel. Bien que certaines augmentations de prix ont déjà été initiées en 2022, il sera incontournable d'adapter certains prix de vente aussi en 2023. La comparabilité des résultats avec l'année précédente est à évaluer avec prudence vu les soutiens étatiques accordés en 2021.

Renouvellement du Conseil d'administration

Après 12 respectivement 11 ans de bons et loyaux services au sein du Conseil d'administration, Monsieur **Nicolas Rouge** ainsi que votre Président, Monsieur **Andreas Giesbrecht**, ont émis le vœu de se retirer de leurs fonctions. Ainsi, il vous sera proposé d'élire, comme nouveaux membres du Conseil, Madame **Valérie Stephan** et Monsieur **Patrick Krauskopf**. Ce dernier est également proposé comme Président.

Officiant depuis 9 années en tant que secrétaire du Conseil d'administration et depuis 2015 administratrice de toutes les sociétés filles du groupe, Madame Valérie Stephan est diplômée d'un Master en Sciences économiques et d'un Master in Legal Studies à l'Université de Fribourg. Après sept ans dans l'Administration fédérale, au Secrétariat de la Commission de la concurrence, elle rejoint, en 2013, Sapco SA, entreprise générale et de planification dans le domaine de la construction de bâtiments.

Agé de 55 ans et avocat de formation avec un Doctorat en droit à l'Université de Fribourg et un LL.M. à l'Université de Harvard, Monsieur Patrick Krauskopf est aujourd'hui associé du cabinet AGON Partners à Zurich. De plus, il est Professeur à la Haute Ecole ZHAW de Zurich. Notamment grâce à sa large expérience en tant qu'ancien vice-directeur de la Commission fédérale de la concurrence, nous sommes certains qu'il apportera un regard nouveau à Villars Holding et saura piloter avec succès le développement du groupe.

Messieurs **Blanquet**, **Raemy** et **Stephan** se représenteront à nouveau pour une année supplémentaire au sein du Conseil et continueront à apporter leurs expertises et expériences. Ils assureront une bonne passation des pouvoirs. Quant aux membres sortants, nous leur adressons la reconnaissance et les remerciements pour leurs grandes contributions au cours de ces nombreuses années.

Politique de dividende

Les performances en demi-teinte nous incitent à une prudence certaine quant au versement de dividende. Au vu des défis qui nous attendent et des insécurités sur le marché international et la guerre en Ukraine, le Conseil d'administration vous proposera, lors de la prochaine Assemblée générale en présentiel, de ne pas verser de dividende.

Perspectives 2023

Le premier trimestre 2023 se développe dans le cadre de nos budgets et nous sommes prudemment optimistes qu'une certaine normalisation de nos affaires se réalise.

Bien que l'augmentation des prix, notamment dans l'alimentation, continue à poser problème, la situation économique semble se stabiliser. Pour Pause-Café et la partie restauration de Suard, les défis restent importants.

Grâce à de nouvelles applications informatiques introduites courant 2022, nous serons à même d'être plus proactifs dans la gestion opérationnelle et de répondre plus rapidement à l'évolution de nos entreprises. Nous nous attendons donc à une année meilleure que 2022, mais sans atteindre les niveaux d'avant-pandémie.

Après une année à nouveau difficile, nous adressons nos remerciements et notre gratitude à tous nos collaboratrices et collaborateurs. Elles et ils sont au cœur de nos activités. C'est leur passion et leur souci de bien faire qui garantissent le succès continu de Villars Holding.

Et, merci à vous, nos actionnaires, pour votre confiance et soutien constant. Nous nous réjouissons de vous accueillir le 10 mai prochain à notre Assemblée générale ordinaire.

Givisiez, mars 2023



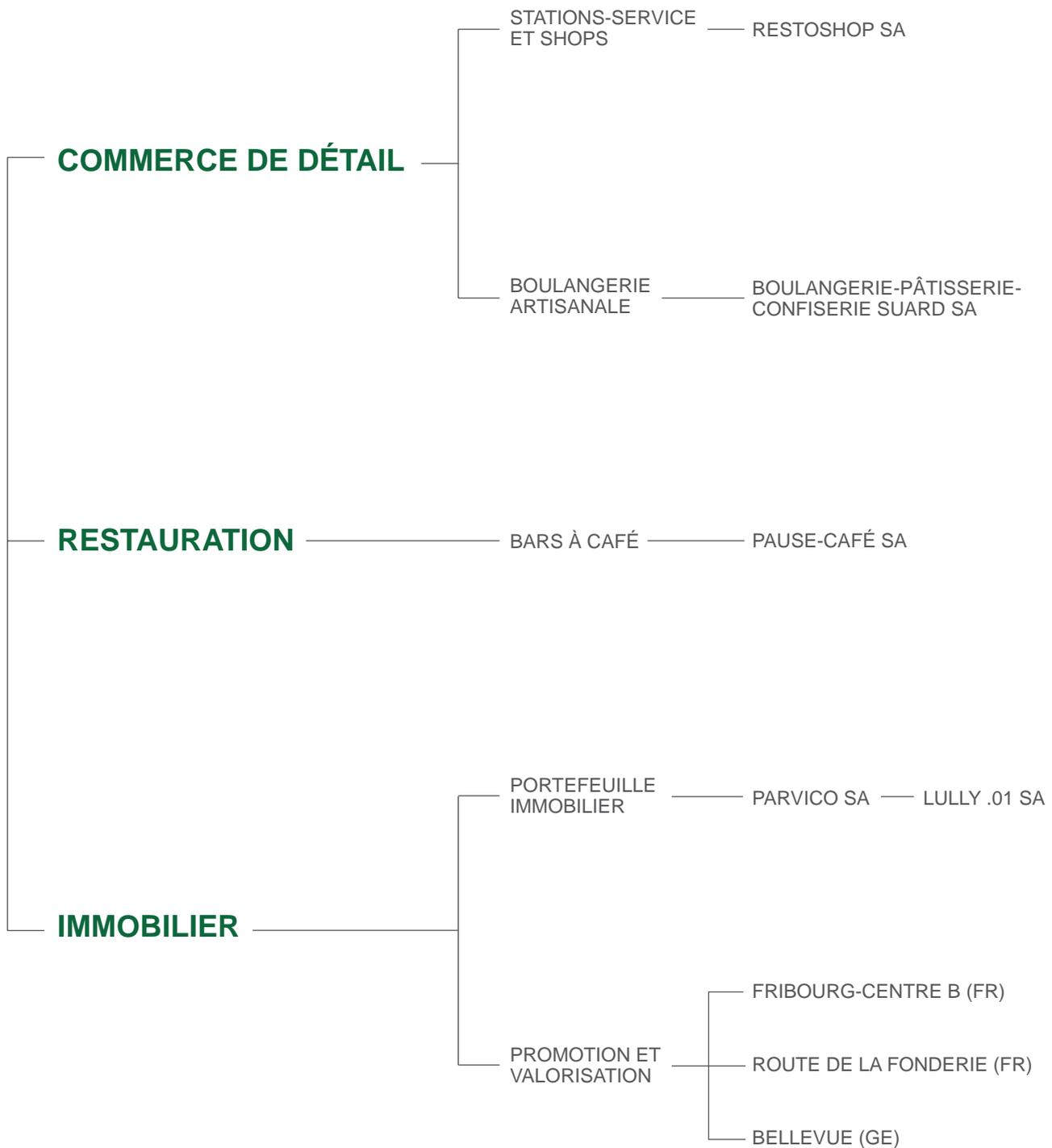
Andreas Giesbrecht
Président



Jacques Stephan
Administrateur délégué



VILLARS HOLDING





Le premier 9|38 Coffee House à Balexert (GE) a ouvert ses portes au mois de novembre 2022.

PAUSE CAFE

Pause-Café fait partie des grandes entreprises qui exploitent des bars à café en Suisse et prépare chaque jour plus de 3'500 cafés.

Après deux ans extrêmement difficiles pour la restauration, la société a enregistré un chiffre d'affaires de CHF 9.5 mio contre CHF 4.8 mio en 2021.

Cette forte progression résulte des effets de la pandémie puisqu'en 2021 la branche de la restauration était à l'arrêt pendant plusieurs mois (fin décembre 2020 jusqu'au 30 mai 2021). Seules les terrasses des restaurants et bars ont pu rouvrir dès le 19 avril 2021.

Le chiffre d'affaires de Pause-Café reste toutefois en-dessous de son niveau pré-pandémique (-24.8% par rapport à 2019 non inclus les établissements fermés). L'année 2022 a été marquée par un contexte national et international difficile. Le début de la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie ont détérioré les perspectives économiques et pesé sur la consommation.

De plus, le début d'année 2022 était encore affecté par les mesures de restrictions liées à la pandémie de COVID-19 avec notamment le « pass sanitaire 2G » (vacciné ou guéri), qui était encore en vigueur pour la restauration jusqu'au 16 février 2022. En conséquence, un complément d'aides financières pour cas de rigueur de la Confédération a été perçu et comptabilisé dans les autres produits d'exploitation de la société.

Au vu de ce qui précède et malgré tous les efforts de la Direction et des équipes opérationnelles, la société a enregistré un résultat négatif de près de CHF 0.98 million.

Poursuivant sa stratégie d'assainissement de son portefeuille, avec toute la rigueur que la situation impose, soit en repositionnant ses établissements soit en fermant les sites pour lesquels aucune adaptation des baux n'est possible, un bar à café a été fermé le 23 janvier 2022 à Emmenbrücke.

Pause-Café a ainsi continué son repositionnement en tant que spécialiste de café sur le marché suisse avec l'inauguration d'un 9|38 Coffee House à Balaxert (www.cafe938.ch). Il s'agit d'un site historique pour notre société qui est présente dans le centre commercial Balaxert depuis 1970.

Ce site a revêtu les couleurs de la nouvelle marque de café, « Café 9|38 ». La marque se veut authentique, naturelle et proche des préoccupations actuelles des clients en proposant un café bio et équitable. Il s'agit également de proposer un café engagé et solidaire en redistribuant une partie des ventes directement à des projets sociaux en Suisse.

La formation continue et la force de son capital humain sont des facteurs clés de succès pour Pause-Café afin de garantir la qualité de ses produits et de son service à la clientèle. Chaque année, des cours « Baristas » et d'autres formations sont offertes aux collaborateurs et collaboratrices.

Évolution du chiffre d'affaires Pause-Café SA 2020-2022 (en milliers CHF)

2020	8'091
2021	4'824
2022	9'500

Les chiffres concernant nos filiales, présentés aux pages 9 à 12, sont issus des comptes annuels. La comparabilité avec nos précédents rapports annuels qui présentaient uniquement des chiffres consolidés n'est pas possible.

Évolution du nombre d'établissements Pause-Café SA 2020-2022

	début d'année	ouvertures	fermetures	fin d'année
2020	28	0	2	26
2021	26	0	2	24
2022	24	0	1	23



Restoshop SA exploite des shops et des stations-service sur les axes routiers et autoroutiers de Suisse. La société a réalisé un chiffre d'affaires de près de CHF 51.2 mio au cours de l'année sous revue en progression de 11.2% par rapport à 2021.

Cette progression s'explique principalement par l'appréciation des prix des carburants et par l'évolution positive des ventes shops.

Impactés notamment par la guerre en Ukraine, les conflits géopolitiques au Moyen-Orient et l'appréciation des coûts du transport et du fret, les prix des carburants ont dépassé les précédents records de juillet 2008. Chez Restoshop, ils ont bondi de 25.3% sur une année par rapport à 2021. Le prix moyen au litre est passé de CHF 1.66 à CHF 2.08 en 2022. Le chiffre d'affaires « Essence » a donc grimpé de 13.4% par rapport à l'année précédente, s'élevant à CHF 25.6 mio en 2022.

Au contraire, les litres vendus ont nettement reculé de 8.9% par rapport à 2021, s'établissant à 12.3 mio de litres. Les réductions des taxes sur les carburants octroyées par la France, l'Allemagne et l'Italie ont rendu le plein d'essence attractif dans ces pays, influençant le comportement d'achat des milliers de frontaliers et de touristes qui transitent par la Suisse. Notre station-service de Gingins, située à proximité de la frontière, a ressenti de manière plus importante le tourisme d'achat à la pompe que nos autres établissements.

Jusqu'à fin février 2022, les ventes de carburant en litres évoluaient globalement de manière positive en comparaison à l'année précédente, période soumise aux effets de la pandémie (télétravail obligatoire, restauration soumise au « pass sanitaire » et restrictions de voyage...). À partir du mois de mars, les ventes d'essence étaient clairement à la baisse. Seule notre station-service de Crissier a vu ses ventes de litres d'essence augmenter grâce au changement de pétrolier, dont l'image de marque rayonne davantage auprès des entreprises.

La marche des affaires des magasins a été réjouissante et a même dépassé son niveau pré-pandémique (exclus établissements fermés en 2019 et 2020). Le chiffre d'affaires des shops, y compris bars, a progressé de 9.0% à CHF 25.6 mio. La reprise des activités économiques sans restrictions depuis le début de l'année et le retour des touristes expliquent en partie cette hausse. L'appréciation des prix des biens de consommation a également joué un rôle sur ces résultats sans pour autant que la hausse des prix de l'énergie, des marchandises et des transports ait pu être entièrement compensée. Les marges brutes pour le commerce de détail ont été et resteront sous pression.

Notre établissement de Bavois a enregistré la plus forte augmentation grâce à sa transformation en Migros partenaire, fruit d'un partenariat entre Migros Vaud et Restoshop SA. Ce magasin propose, depuis le 14 avril 2022, un assortiment élargi, constitué d'articles Migros complété par des produits sélectionnés par Restoshop. Ce format hybride permet un service de grande proximité, en adaptant l'offre de manière réactive selon les attentes de la clientèle. Le relais autoroutier Bavois Nature se situe à mi-distance entre Lausanne et Yverdon-les-Bains. Accessible dans les deux sens, il permet aux pendulaires de trouver sur leur route tous les produits nécessaires pour leurs courses quotidiennes.

Le repositionnement de notre magasin de Lully a été repoussé en 2023-2024 étant donné les investissements importants nécessaires pour le changement des installations de froid et la réaffectation envisagée de surfaces commerciales.

En 2023, notre station-service de Grauholz, dont le contrat de distribution arrivé à échéance n'a pas été renouvelé par notre partenaire, a été cédée le 2 mars. En résultera une baisse du chiffre d'affaires et du résultat de la société. Restoshop devrait toutefois maintenir un résultat opérationnel satisfaisant.

Évolution du chiffre d'affaires

Restoshop SA 2020-2022 (en milliers CHF)

	ventes shop		ventes carburants	
2020	21'976	*CHF 1.43	19'216	
2021	23'464	*CHF 1.66	22'574	
2022	25'585	*CHF 2.08	25'600	

*prix moyen de l'essence au litre

Évolution du nombre d'établissements

Restoshop SA 2020-2022

	début d'année	ouvertures	fermetures	fin d'année
2020	15	0	5	10
2021	10	0	0	10
2022	10	0	0	10

Suard

VOTRE ARTISAN

En 2022, les boulangeries-pâtisseries **Suard** ont fêté leurs 75 ans. Partie d'une petite boulangerie de quartier en 1947, la maison Suard compte aujourd'hui six boulangeries-pâtisseries, un laboratoire de production et trois tea-rooms/bar, à Fribourg, Givisiez et Marly.

Au fil de ses 75 ans d'activité, Suard n'a cessé d'innover pour mieux répondre à l'évolution des besoins de ses clients : reprises d'établissements, rénovations, développement de produits (chocolats, végétariens, sans lactose, bio...), nouveau laboratoire, ouverture d'un drive, e-commerce et livraisons à domicile.

Ses valeurs sont restées intactes, ce qui en fait sa force : fabrication artisanale, ingrédients locaux et produits de qualité.

Durant l'année, la société a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 12.4 mio, en progression de 11.1% par rapport à l'année précédente et dépassant également son niveau d'avant-pandémie de 2019.

Le secteur boulangerie, qui a profité des fermetures des restaurants en 2021 (fermeture jusqu'à fin mai et « pass sanitaire » dès septembre pour la restauration), a vu son chiffre d'affaires légèrement reculer de 1.8% par rapport à 2021. Le chiffre d'affaires s'est toutefois maintenu au-dessus de son niveau pré-pandémique (+11.3% par rapport à 2019).

Le segment « service-traiteur », incluant les livraisons aux restaurants, a profité du retour des manifestations publiques et privées en continuant sa progression de 5.1% par rapport à 2021, restant toutefois en-dessous de son niveau de 2019 (-5.1%).

Le concept de boulangerie-drive à Givisiez, qui permet aux clients d'acheter nos produits sans sortir de leur véhicule, a vu son chiffre d'affaires reculer par rapport à une année 2021 exceptionnellement propice aux ventes à l'emporter. Son chiffre d'affaires demeure toutefois nettement plus élevé qu'en 2019.

Par rapport à une année 2021 marquée par les restrictions imposées au secteur, les tea-rooms ont vu leurs ventes reprendre, en 2022, sans pour autant atteindre une rentabilité suffisante. Seul celui de Givisiez a renoué avec 2019 (+0.6%). Moderne, idéalement situé en zone industrielle, proposant une offre de restauration « maison » et variée. Cet établissement a fêté ses 5 ans en novembre 2022.

A contrario, le traditionnel bar de la Rue de Romont a dû malheureusement fermer ses portes, en début d'année, dans l'attente d'un projet de transformation complète intégrant le bar, le tea-room et la boulangerie qui a été mis à l'enquête en 2022. En raison des particularités culturelles du site, le projet est en cours d'études auprès des services concernés de la Ville de Fribourg.

Un autre projet a été mis à l'enquête en décembre 2022. Il concerne le déplacement du tea-room et de la boulangerie historique de la maison Suard situés dans le quartier d'Alt à Fribourg.

Active dans le développement durable et social depuis plusieurs années, Suard a poursuivi son engagement avec les actions suivantes :

- choix d'un café biologique et équitable (Café 9|38) dès mai 2021 ;
- approvisionnement local avec des fournisseurs de la région fribourgeoise ;
- soutien à différentes associations ;
- accueil de résidents du foyer « La Colombière » dans son équipe de vente de Givisiez et à l'emballage depuis août 2021.

Évolution du chiffre d'affaires Suard SA 2020-2022 (en milliers CHF)

2020	10'289
2021	11'120
2022	12'352

Évolution du nombre d'établissements Suard SA 2020-2022

	début d'année	ouvertures	fermetures	fin d'année
2020	9	0	0	9
2021	9	0	0	9
2022	9	0	0	9



Parvico administre le patrimoine et les projets immobiliers du groupe. En 2022, la société a réalisé un revenu locatif de CHF 4.65 mio contre CHF 3.21 mio l'année précédente.

Le rendement brut calculé selon la méthode usuelle de la branche de l'immobilier est de 4.6% (3.6% en 2021).

Ce revenu locatif s'est substantiellement accru avec la commercialisation des deux immeubles d'habitation du Parc de la Fonderie à Fribourg. La mise en location des 153 appartements a débuté en décembre 2021 pour le bâtiment A et en février 2022 pour le bâtiment B. Ces immeubles ont été conçus avec le souci du développement durable dont il découle une faible consommation d'énergie. Les appartements de ce projet sont de style contemporain et disposent d'une magnifique vue de la vieille ville et des Préalpes. Situés au bord de la future voie verte de la ville de Fribourg et proches des lieux culturels, les immeubles disposent d'agréables espaces verts.

Parvico mène également divers projets de mise en valeur de terrains ou d'immeubles du groupe :

Bellevue, Genève

Nous continuons d'analyser la situation afin de trouver la meilleure solution possible pour la mise en valeur de la parcelle.

Fribourg-Centre B et parking de liaison

Des oppositions à la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Fribourg bloquent encore ce projet.

Route de la Fonderie, Fribourg

Des discussions sont toujours en cours avec de potentiels intéressés concernant la location et le réaménagement des surfaces disponibles.

Aires de ravitaillement du Chablais EST et OUEST, Yverne

Les travaux d'aménagements extérieurs se sont terminés au printemps 2022. Un litige concernant les travaux d'assainissements des deux aires de ravitaillement est toujours ouvert avec le précédent exploitant, le Canton de Vaud et notre société.

Patrimoine immobilier de Parvico SA

Fribourg	Terrains m ²	Bienne	Terrains m ²
Complexe industriel de la route de la Fonderie 2-6 et 2c	13'016	Immeuble de la rue de Nidau 52	180
Immeubles de la Fonderie 25/27	7'829	La Chaux-de-Fonds	
Terrain Esplanade Jo-Siffert	1'469	Immeuble de la rue Léopold-Robert 28	309
Terrain de la route Neuve 1	465	Payerne	
Terrain de la route Neuve 3	341	Immeuble de la place du Marché 12	306
Terrain de la route Neuve 4	1'773	Valavran, commune de Bellevue (GE)	
Terrain de la route Neuve 5	378	Terrain du chemin Comtesse-De-Portalès 6	4'748
Immeuble de la rue de Romont 2	263	Yverne	
Immeuble de la rue de Romont 13	146	Immeuble sis Les Iles	
Chavannes-Renens		Grevé de droit distinct et permanent de superficie, détenu à raison de 50% avec la société McDonald's Suisse Development Sàrl	-
Complexe industriel et immeuble locatif	5'892	Immeuble sis aux Planches de la Croix	
Aarau		Grevé de droit distinct et permanent de superficie, détenu à raison de 50% avec la société McDonald's Suisse Development Sàrl	-
Immeuble de la Bahnhofstrasse 11	96		

Surface totale des terrains

37'211



Organes de la société

Conseil d'administration

Président	Andreas Giesbrecht, Lully (VD)
Vice-président	Nicolas Rouge, Giez
Administrateur délégué	Jacques Stephan, Fribourg
Administrateurs	Pascal Blanquet, Corminbœuf Bertrand Raemy, Riaz

Direction

Gestion des sociétés commerciales	Thomas Lentes, Pause-Café SA et Restoshop SA Laurence Stephan, Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA et Arte Panis SA
Expansion et support opérationnel	Cristina da Silva
Finances et administration	Laurent Vaucher

Comité de rémunération

Président	Nicolas Rouge
Membre	Pascal Blanquet

Comité d'investissement

Président	Jacques Stephan
Membres	Pascal Blanquet Andreas Giesbrecht Laurent Vaucher

Organe de révision

KPMG SA, Lausanne

Gouvernement d'entreprise

Le présent rapport est conforme à la directive concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise émise par la SIX Swiss Exchange. Les statuts de Villars Holding SA en vigueur sont disponibles sous le lien <http://villarsholding.ch/groupe/statuts>

STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

Villars Holding SA est une société suisse domiciliée à Givisiez qui détient directement ou indirectement les sociétés suivantes :

Raison sociale	Siège	Participation	Activité	Capital-actions
Secteur commercial				
Restoshop SA	Givisiez	100%	Stations-service et shops	1'000'000.-
Arte Panis SA	Givisiez	100%	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	500'000.-
Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA	Givisiez	100%	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	400'000.-
Pause-Café SA	Givisiez	100%	Bars à café	500'000.-
Secteur immobilier				
Parvico SA	Givisiez	100%	Immobilier	7'150'000.-
Lully .01 SA	Lully (FR)	49.6%	Immobilier	2'000'000.-

Actionnaires importants

Au 31.12.2022, Villars Holding SA comptait 517 actionnaires, dont 497 sont d'origine suisse et 34 sont des personnes morales. Les actionnaires suivants détenaient des parts supérieures à 3% (seuil minimal soumis à déclaration selon l'art. 120 al.1 LIMF) :

- Sapco SA, à Givisiez (53.95%)
- LLB Swiss Investment AG (pour le compte du fonds AMG Substanzwerte Schweiz), à Zurich (9.29%)
- Döbert Holding GmbH & Co. KG, à Obertshausen (D) (5.18%) sans droit de vote.

Aucune information soumise à déclaration selon les prescriptions de l'art.120 ss LIMF concernant la publicité des participations n'a été effectuée au cours de l'année sous revue.

5'303 actions (5.05%) n'étaient pas inscrites.

Pour consulter les informations communiquées à l'émetteur et à l'instance pour la publicité des participations, veuillez vous référer au lien suivant :

<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

Pour accéder à la plateforme d'annonce de l'instance pour la publicité des participations, veuillez consulter le lien suivant :

https://disclosure.six-exchange-regulation.com/obligations/management_transaction/ddeal/login_fr.html

Participations croisées

Aucune participation croisée n'existe entre Villars Holding SA et d'autres sociétés.

STRUCTURE DU CAPITAL

Capital

Le capital-actions de Villars Holding SA s'élève à CHF 4.62 mio et est entièrement libéré. Il est divisé en 105'000 actions nominatives. Les titres sont cotés à la bourse électronique suisse SIX Swiss Exchange (VILN 260965).

La valeur nominale de l'action est de CHF 44.-.

Capital autorisé et conditionnel

Villars Holding SA n'a aucun capital autorisé ou conditionnel.

Modification du capital

Au cours des trois derniers exercices, Villars Holding SA n'a procédé à aucune réduction du capital-actions.

Actions et bons de participation

Les actions du groupe sont entièrement libérées.

Aucun bon de participation n'a été émis.

Bons de jouissance

Villars Holding SA n'a pas émis de bons de jouissance.

Restrictions de transfert et inscriptions des « nommées »

Les restrictions de transfert figurant dans les statuts sont les suivantes :

Art. 6.3 let. a)

Aucune personne physique ou morale ne peut être inscrite, en tant qu'actionnaire avec droit de vote pour les actions qu'elle détient, directement ou indirectement, pour plus de 5% du total des actions nominatives émises, sous réserve de l'art. 685 d'al. 3 CO. Les personnes morales unies entre elles par le capital, les voix, la direction ou de toute autre manière, ainsi que toutes les personnes physiques ou morales qui forment une entente ou un syndicat ou qui se concertent de toute autre manière aux fins de contourner cette limitation comptent pour une seule personne. La limitation de 5% s'applique aussi à l'inscription d'actions nominatives souscrites ou acquises par usage de droits de souscription, d'option et de conversion.

Art. 6.3 let. b)

Le Conseil d'administration peut refuser, sous réserve des dispositions de la lettre d) ci-après, l'inscription au Registre des actions si l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Art. 6.3 let. c)

Le Conseil d'administration peut refuser à des personnes le droit de se faire inscrire au Registre des actions comme actionnaires avec droit de vote, dans la mesure où leur acceptation empêcherait la société de produire, en ce qui concerne la composition de l'actionnariat, les preuves exigées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Art. 6.3 let. d)

Le Conseil d'administration peut accepter, exceptionnellement, l'inscription d'un nommée suisse (banque, négociant en valeurs mobilières ou gérant de fortune professionnel) à titre fiduciaire. Le Conseil d'administration édicte des principes régissant l'inscription des nommées agissant à titre fiduciaire par voie de règlement ou dans le cadre de conventions passées avec des institutions boursières ou financières.

Emprunts convertibles ou à options

La société n'a émis aucun emprunt convertible ou à options.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil d'administration (y c. autres activités et groupement d'intérêt)

Au cours de l'année 2022, le Conseil d'administration se composait des membres suivants :

Andreas Giesbrecht

Président

Membre du Comité d'investissement

Économiste (Dr. oec. HSG)

Nationalité suisse, 1953

Élu en 2012

Actif pendant trente ans au sein du Credit Suisse, il a notamment dirigé le secteur Clientèle PME de la région Suisse romande de 2003 à 2011. Aujourd'hui administrateur indépendant sous la raison individuelle giesbrecht.info, il dispose d'un mandat de consultant avec le groupe (voir p.25).

Andreas Giesbrecht est, en plus de ses fonctions dans les sociétés et participations détenues par Villars Holding SA, membre du conseil d'administration des sociétés suivantes :

- Visval AG, Düdingen (FR)

Nicolas Rouge

Vice-président

Président du Comité de rémunération

Économiste d'entreprise (HES Lausanne)

Nationalité suisse, 1963

Élu en 2011

Dès 1994, il assume la Direction du département des ventes et du marketing des Sources Minérales Henniez SA. Nommé à la Direction générale de l'entreprise familiale en 2000, il la dirige jusqu'à sa vente au groupe Nestlé en 2007. Il sera Président du conseil d'administration de Nestlé Waters (Suisse) SA jusqu'en juin 2013.

Nicolas Rouge est administrateur dans les sociétés et participations détenues par le groupe suivantes :

- Arte Panis SA, Givisiez (FR)

- Lully .01 SA, Lully (FR)

En plus de ses fonctions, Nicolas Rouge est administrateur des sociétés suivantes :

- Cand-Landi SA, Grandson (VD)

- Société italo-suisse d'exploitation du Tunnel

du Grand-Saint-Bernard SA, Bourg-Saint-Pierre (VS)

- Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA, Bourg-Saint-Pierre (VS)

Jacques Stephan

Administrateur délégué

Président du Comité d'investissement

Économiste d'entreprise (Université de Fribourg)

Nationalité suisse, 1948

Élu en 1996

Après avoir travaillé dans l'horlogerie chez Sicura/Breitling, il dirige, depuis 1979, Sapco SA, entreprise générale et de planification dans le domaine de la construction de bâtiments.

Jacques Stephan est, en plus de ses fonctions dans les sociétés et participations détenues par le groupe, administrateur des sociétés suivantes :

- Gestion indépendante de patrimoines GIP SA, Granges-Paccot (FR)

- Sacao SA, Givisiez (FR)

- Sapco, Société Anonyme de Promotion et de Coordination, Givisiez (FR), Président et Administrateur délégué

Pascal Blanquet

Membre du Comité d'investissement et du Comité de rémunération

Pharmacien (Université de Lausanne)

Nationalité suisse, 1955

Élu en 2011

En 1983, il reprend la Pharmacie du Capitole et constitue au fil du temps le groupe Capitole avec un total de 73 pharmacies qu'il vend en janvier 2008. Il est actif au sein de plusieurs sociétés de développement immobilier, commercial et industriel.

Pascal Blanquet est administrateur de la société du groupe suivante :

- Arte Panis SA, Givisiez (FR)

En plus de ses fonctions, Pascal Blanquet est administrateur des sociétés suivantes :

- Ancor AG, Sarnen (OW)

- Apcor SA, Nendaz (VS), Président

- GIF SA, Granges-Paccot (FR), Président

- MCE-5 DEVELOPMENT SA, Lyon (France), Vice-président

Bertrand Raemy
Économiste d'entreprise (HEG Fribourg)
Nationalité suisse, 1971
Élu en 2020

Dès 2006, il est nommé Directeur de filiale chez Foncia Geco Sarine SA. Il reprend, en 2009, la Direction générale de la Régie de Fribourg SA. En août 2019, il devient associé directeur chez Gerama SA.

Bertrand Raemy est administrateur des sociétés suivantes :

- **ANCAR HOLDING SA**, Fribourg, Vice-président
- **Gerama SA**, Fribourg, Administrateur délégué
- **SIC, Société immobilière des Charmettes SA**, Fribourg
- **Société coopérative fribourgeoise pour l'amélioration de la fabrication du fromage de Gruyère**, Bulle (FR), membre du comité

Valérie Stephan (hors Conseil)

Master en économie et
Master in Legal Studies (Université de Fribourg)
Secrétaire du Conseil d'administration
Nationalité suisse, 1981

Elle travaille sept ans dans l'Administration fédérale, au Secrétariat de la Commission de la concurrence. En 2013, elle rejoint Sapco SA, entreprise générale et de planification dans le domaine de la construction de bâtiments.

Valérie Stephan est administratrice de toutes les sociétés du groupe ainsi que des entreprises suivantes :

- **PB&T AG**, Sarnen (OW), Présidente
- **Sacao SA**, Givisiez (FR), Présidente
- **Sapco, Société Anonyme de Promotion et de Coordination**, Givisiez (FR)
- **Stephan SA**, Givisiez (FR)

Élection et durée du mandat

Tous les administrateurs ainsi que le Président ont été élus individuellement lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2022 pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale du 10 mai 2023. Il n'existe pas de limitation de durée du mandat.

Selon l'art. 16 des statuts de Villars Holding SA, les votations et les élections ont lieu soit à main levée soit par vote électronique à moins que le Président de l'assemblée n'ordonne un vote écrit ou qu'un tel vote soit demandé par la majorité des actionnaires présents.

Le Président de l'assemblée peut à tout moment demander de procéder à nouveau à une élection ou une décision s'il a un doute sur les résultats du vote. Dans ce cas, l'élection ou la décision antérieure est réputée ne pas avoir eu lieu.

Selon l'art. 17 des statuts, un membre du Conseil d'administration ne peut occuper plus de quatre fonctions d'administrateur d'une société cotée en bourse et de globalement dix fonctions supérieures dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques indépendantes du groupe Villars Holding SA.

Changements au sein du Conseil d'administration

Après onze années de présidence de notre groupe, notre Président, Andreas Giesbrecht, a décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Il continuera à représenter les intérêts de Villars Holding au sein du Conseil d'administration de Lully .01 SA et du Restoroute de la Gruyère SA. Depuis 2012, Andreas Giesbrecht a été décisif dans l'orientation stratégique et dans le développement commercial des sociétés de Villars Holding. Son sens aigu des affaires, son pragmatisme et ses prises de position lors des délibérations du Conseil ont été très appréciés. Tous les membres du Conseil et du Comité de direction le remercient infiniment pour ses précieux apports tout au long de son mandat et lui souhaitent maintenant de profiter pleinement de son temps libre.

Pour succéder à Andreas Giesbrecht, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires la candidature de Patrick Krauskopf.

Patrick L. Krauskopf a étudié le droit à l'Université de Fribourg où il a obtenu sa licence en 1991. Il passe son brevet d'avocat, en 1995, en Argovie et, en 2005, aux Etats-Unis/New York. En 1999, il obtient son Doctorat en droit à l'Université de Fribourg et, en 2005, un LL.M. à l'Université de Harvard. Il rejoint la Commission de la concurrence COMCO à Berne en 1998. De 2001 à 2009, il officie comme Vice-directeur de la COMCO et, en parallèle, de 2002 à 2009, il est Chief International Affairs de la COMCO et représente la Suisse à l'OCDE, ICN et CNUCED. En 2010, il devient associé dans le cabinet KWP Krauskopf Wagner & Partner à Zurich/Bâle/Munich/Pfäffikon qui devient, en 2013, AGON Partners. De plus, il est Professeur à la Haute Ecole ZHAW de Zurich. Depuis 2021, il est membre de la Commission fédérale de la communication (ComCom).

En cas d'élection, Patrick Krauskopf prendra ses fonctions au 11 mai 2023.

Dès la prochaine Assemblée générale du 10 mai 2023, le Conseil ne pourra plus compter sur les compétences de Nicolas Rouge. En effet, après 12 ans d'activité au sein du Conseil d'administration du groupe, celui-ci ne sollicitera plus le renouvellement de son mandat.

Le Conseil d'administration tient à lui exprimer sa profonde reconnaissance et ses remerciements pour son engagement, ses prises de positions nuancées et sa contribution au développement du groupe.

Pour lui succéder, le Conseil d'administration propose aux actionnaires la candidature de Madame Valérie Stephan qui officie déjà depuis plusieurs années comme secrétaire du Conseil.

Organisation du Conseil d'administration

Conformément à l'art. 19 des statuts, le Conseil d'administration est convoqué par le Président et se réunit au minimum quatre fois par an, en principe à cadence trimestrielle. Chaque membre du Conseil d'administration peut exiger du Président par écrit et avec indications des motifs, la convocation immédiate du Conseil d'administration. Au cours de l'année 2022, le Conseil d'administration a siégé quatre fois pour des séances d'une durée moyenne de quatre heures.

Un règlement d'organisation détaillé fixe les compétences et responsabilités du Conseil d'administration, des comités spéciaux, de la direction des filiales opérationnelles, du Directeur financier et de la responsable de l'expansion et du support opérationnel. Ce règlement est annuellement vérifié et adapté aux exigences par le Conseil d'administration. Il peut être consulté à tout moment au siège du groupe, à Givisiez.

Les statuts du groupe prévoient que le Conseil d'administration puisse déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a par conséquent constitué deux comités : le Comité de rémunération composé de Pascal Blanquet et Nicolas Rouge et le Comité d'investissement, composé de trois membres du Conseil d'administration (Pascal Blanquet, Andreas Giesbrecht et Jacques Stephan) et d'un membre de la Direction (Laurent Vaucher). Ces organes siègent séparément selon les besoins de leurs responsabilités.

Le Comité de rémunération assiste le Conseil d'administration dans l'établissement et la révision de la stratégie de rémunération de la société, des directives et des critères de performance. Il propose le montant de la rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction à soumettre à l'Assemblée générale. Le Comité de rémunération a la compétence d'accorder des prêts, des crédits et des prestations de prévoyance en dehors de la prévoyance professionnelle aux membres de la Direction et il les détaille dans le rapport de rémunération.

Le Comité d'investissement est chargé d'analyser, d'évaluer et de se prononcer sur différents projets d'ouvertures ou de reprises concernant uniquement les sociétés commerciales de Villars Holding SA. Le Président le consulte également en fonction des décisions particulières à prendre.

Dans le cadre des attributions qui lui sont fixées, le Comité d'investissement a une compétence de décision pour les investissements inférieurs à CHF 1 mio pour un nouvel établissement et pour les investissements inférieurs à CHF 2 mio pour le rachat d'un établissement existant. Au-delà de ces montants, le Comité d'investissement doit requérir l'avis et la décision du Conseil d'administration. Lorsqu'il décide de la reprise d'un établissement existant, il est chargé de communiquer, après conclusion du contrat, aux membres du Conseil le nom et le lieu de l'établissement repris. Les informations concernant des établissements qui seraient réalisés à terme devraient être ajoutées à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

Le Comité d'investissement se réunit en fonction des projets en cours et des réunions sont tenues aussi souvent que l'exigent les affaires de la société. En 2022, le Comité d'investissement et le Comité de rémunération ont chacun siégé une fois.

Compétences

Le Conseil d'administration est la plus haute autorité en matière de prise de décision au sein de Villars Holding SA, hormis les prérogatives réservées aux actionnaires conformément à la législation en vigueur (CO art. 698).

Le Conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires de la société qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou ne sont pas déléguées conformément au Règlement d'organisation.

- Ses attributions intransmissibles et inaliénables sont les suivantes :
- exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
 - fixer l'organisation dans un Règlement d'organisation ;
 - fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société ;
 - nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation et conférer le droit de signature aux personnes représentant la société ;
 - exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
 - établir le rapport de rémunération annuel sur proposition du Comité de rémunération ;
 - établir le rapport de gestion, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions ;
 - informer le juge en cas de surendettement ;
 - déterminer le mode de paiement du dividende ;
 - déterminer la stratégie du groupe Villars Holding SA.

Le Conseil d'administration a transmis les affaires opérationnelles courantes au Comité de direction du groupe.

Contrats de management

Seuls Andreas Giesbrecht et Jacques Stephan assument une fonction exécutive, respectivement en tant que Président et Administrateur délégué. Andreas Giesbrecht est chargé par le Conseil d'administration de divers projets ponctuels avec le groupe ainsi que de la surveillance des personnes responsables de la gestion commerciale pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements, les budgets et les instructions données. A ce titre, il détient un mandat sous la raison individuelle giesbrecht.info.

Jacques Stephan est chargé par le Conseil d'administration de la gestion et de la mise en valeur des immeubles du groupe. Il lui est également confié la haute direction et la surveillance des finances du groupe. Il détient un mandat sous la raison sociale Sapco, dont le siège est à Givisiez (FR). Pour plus d'informations relatives notamment à la nature et au montant de la rémunération accordée pour l'exécution des mandats, veuillez consulter les pages 24 et suivantes.

Instruments d'information et de contrôle

Le Conseil tient à être informé pleinement de tous les événements significatifs de la société. Lors de chaque réunion du Conseil, les membres du Comité de direction renseignent sur la marche des affaires du groupe et de ses filiales. Les événements importants ou exceptionnels sont portés à la connaissance du Président et, selon les circonstances, des autres membres du Conseil le plus rapidement possible. Lors des réunions, tous les membres du Conseil d'administration ainsi que les personnes chargées de la gestion sont obligés de fournir les informations. Chaque membre du Conseil d'administration peut exiger des informations sur toutes les affaires du groupe et de ses sociétés et ceci même en dehors des séances.

Des documents écrits (bilan consolidé, compte de résultat consolidé, tableau de financement, cash-flow par secteur, résultat par société et point de vente, chiffre d'affaires par point de vente, détail de la marge brute par secteur) sont fournis aux membres du Conseil d'administration en vue de chacune de leurs séances. Lors de leur dernière séance annuelle, à fin novembre, le Directeur des finances et de l'administration transmet et présente également le budget de chaque société commerciale aux membres du Conseil pour approbation.

Lors de réunions régulières, le Président et le Directeur des finances et de l'administration tiennent informé l'Administrateur délégué de la marche des affaires et lui fournissent une synthèse de l'évolution du chiffre d'affaires du groupe. Le Président le consulte également en fonction des décisions particulières à prendre.

En cas d'écart significatif entre les résultats effectifs et le budget ou de la non atteinte des objectifs fixés par le Conseil, le Président informe l'Administrateur délégué et a la faculté de convoquer le Conseil d'administration sans attendre la prochaine séance trimestrielle. Lors de séances hebdomadaires, le Comité de direction informe le Président sur la marche des affaires et sur l'évolution du chiffre d'affaires hebdomadaire par société. Les décisions importantes prises en séance du Comité de direction sont consignées dans un procès-verbal.

Le groupe Villars Holding SA effectue annuellement une analyse des risques (SCI). Tous les risques identifiés font l'objet d'une appréciation concernant leur degré de probabilité et les impacts éventuels ainsi que les mesures d'interventions possibles. Chaque année, la Direction générale du groupe examine le niveau de réalisation des mesures et l'actualisation de l'évaluation des risques. L'analyse des risques a été revue et approuvée lors de la séance du Conseil d'administration du 23 août 2022.

Les risques pris en compte dans l'analyse sont les suivants :

- risques opérationnels liés au service et à l'environnement opérationnel, à la maîtrise des ressources humaines, aux conditions contractuelles, aux anticipations des marchés, à la maîtrise des conditions d'hygiène, aux relations internes / externes et aux relations / qualité des fournisseurs / prestataires de service ;
- risques financiers en rapport avec le changement des taux d'intérêt, les demandes d'indemnités, les détournements de fonds, la faillite d'un locataire, la réduction inattendue des revenus (épidémie, pandémie et conflits commerciaux), la structure de l'actionariat et la comptabilisation ;
- risques infrastructurels en relation à la sécurité, à la maîtrise de l'informatique, à la vétusté du parc immobilier et au développement durable ;
- risques juridiques dus aux changements de la législation / veille juridique, aux exigences boursières et aux relations avec les partenaires sociaux.

Rémunération

Toutes les informations relatives aux rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction figurent dans le rapport de rémunération aux pages 24 et suivantes.

DIRECTION GÉNÉRALE

Membres du Comité de direction (y c. autres activités et groupement d'intérêt)

Cristina da Silva

Directrice de l'expansion et du support opérationnel

Nationalité suisse, 1986

Après avoir étudié l'économie à l'Université de Fribourg où elle a obtenu un Master en Gestion d'entreprise en 2011, Cristina da Silva a travaillé chez L'Oréal Suisse SA dans le marketing de produits. Elle rejoint le groupe Villars Holding SA en tant qu'assistante de Direction et responsable marketing et communication. Dès le mois de janvier 2017, elle devient chef de projets du groupe. À partir du 1^{er} mars 2018, elle rejoint le Comité de direction en tant que responsable de l'expansion et du support opérationnel.

Thomas Lentès

Directeur de Restoshop SA

Directeur de Pause-Café SA

Nationalité allemande, 1968

Après une formation de cuisinier, Thomas Lentès travaille durant plusieurs années auprès du groupe Mövenpick, notamment comme Directeur du restaurant du Chablais à Yverne et du Relais de la Côte à Bursins. Parallèlement, il obtient en 2006 une licence en sciences économiques et en gestion à l'Université de Savoie en France. Il prend la Direction de Restoshop SA en juin 2010 et de Pause-Café SA en mars 2018.

Laurence Stephan

Directrice de Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA

et d'Arte Panis SA

Nationalité suisse, 1985

Laurence Stephan a étudié le droit à l'Université de Fribourg où elle a obtenu en 2010 un Master of law avec mention bilingue. Elle obtient le brevet de capacité d'avocate du canton de Fribourg en 2013. Elle travaille ensuite durant deux ans auprès de l'Etude Bratschi Wiederkehr & Buob à Berne et à Lausanne. Laurence Stephan rejoint le groupe Villars Holding SA début 2016. Le 1^{er} mars 2018, elle reprend la direction de Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA et d'Arte Panis SA.

Laurence Stephan est, en plus de ses fonctions dans le groupe, administratrice de Stephan SA, à Givisiez.

Laurent Vaucher

Directeur des finances et de l'administration

Nationalité suisse, 1972

Après une formation d'employé de commerce, Laurent Vaucher travaille quelques années auprès de différents services à l'État de Fribourg. Il rejoint en 1999 la société Allo Boissons en tant que comptable. Il œuvre ensuite comme chef comptable des Services industriels de la ville de Fribourg pendant 3 ans. En 2010, il est engagé comme responsable administratif et financier auprès de la Régie de Fribourg SA. C'est, en 2020, qu'il reprend la direction des finances et de l'administration du groupe Villars Holding SA.

Nombre de fonctions admises

Selon l'art. 21 des statuts, sur demande écrite, le Conseil d'administration peut autoriser un membre de la Direction d'accepter au maximum un mandat d'administrateur hors groupe.

Organisation de la Direction

Conformément au règlement d'organisation, le Comité de direction est composé du Directeur des finances et de l'administration, des Directeurs des sociétés commerciales et de la Directrice de l'expansion et du support opérationnel. Dans le cadre des attributions qui lui sont fixées, il est chargé de la gestion courante et du suivi ponctuel de la marche des affaires de chaque unité opérationnelle du groupe. Il prend, à cet effet, toutes les mesures propres à assurer la bonne marche des affaires. Il veille à mettre en place une organisation structurée avec des compétences en rapport avec les objectifs et s'assure du respect des règles et des règlements. Il est chargé de l'établissement du budget et des états financiers destinés au Conseil d'administration.

Le Comité de direction se réunit hebdomadairement sous la conduite du Président. Lors de chaque séance, il rapporte au Président les faits concernant le développement des établissements Restoshop SA, Pause-Café SA et Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA, sur la marche des affaires ainsi que sur tout fait important au niveau des affaires ou de l'organisation.

Chaque membre du Comité de direction gère les différentes tâches qui lui ont été assignées par le Président et veille à la bonne application des procédures du système de contrôle interne (SCI).

Les membres du Comité de direction vérifient une fois par année l'exhaustivité des risques mentionnés dans le SCI et le bon fonctionnement des procédures. Le cas échéant, ils invitent les membres du Conseil sur la base de leurs constatations à adapter le tableau des risques.

Changements au sein de la Direction générale

Aucun changement n'a eu lieu au sein du Comité de direction au cours de l'année sous revue.

DROIT DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Limitation des droits de vote et de représentation

Conformément à l'art. 14 des statuts du groupe, chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote des actionnaires est soumis aux conditions prévues à l'art. 6 des statuts.

Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire participant à cette Assemblée ou par le représentant indépendant élu chaque année par l'Assemblée générale. Les actionnaires ont la possibilité d'octroyer des instructions au représentant indépendant par écrit ou de manière électronique. Chaque année, la procédure à suivre est expliquée dans l'invitation à l'Assemblée générale.

Selon l'art. 6.3 let.a) des statuts, aucune personne physique ou morale ne peut être inscrite, en tant qu'actionnaire avec droit de vote pour les actions qu'elle détient, directement ou indirectement, pour plus de 5% du total des actions nominatives émises, sous réserve de l'art. 685 d'al.3 CO. Les personnes morales unies entre elles par le capital, les voix, la direction ou de toute autre manière, ainsi que toutes les personnes physiques ou morales qui forment une entente ou un syndicat ou qui se concertent de toute autre manière aux fins de contourner cette limitation comptent pour une seule personne. La limitation de 5% s'applique aussi à l'inscription d'actions nominatives souscrites ou acquises par usage de droits de souscription, d'option et de conversion.

Conformément à l'art. 6.3 let.f), dans des cas particuliers, le Conseil d'administration peut introduire des exceptions à la réglementation concernant l'inscription au Registre des actions. Dans l'exercice sous revue, aucune exception n'a été ni demandée ni accordée.

Un changement des limitations du droit d'inscription et de vote est uniquement possible par une modification des dispositions statutaires. Pour une telle modification, une décision de l'Assemblée générale approuvée par les voix représentant la moitié au moins du capital-actions est nécessaire.

Quorum statuaire (art. 15 al.3)

Les décisions de l'Assemblée générale portant sur :

- la modification de la raison sociale
- la conversion d'actions au porteur en actions nominatives
- la fusion avec une autre société
- le nombre de membres du Conseil d'administration

- la modification du présent article

doivent être approuvées par les voix représentant la moitié au moins du capital-actions.

Convocation de l'Assemblée générale (art. 11 al.2 et 12)

La convocation à l'Assemblée générale se déroule conformément aux art. 11 et 12 des statuts du groupe. Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la demande de l'Assemblée générale ordinaire ou à la demande écrite faite, avec indication des objets ainsi que des propositions devant figurer à l'ordre du jour, par un ou plusieurs actionnaires avec droit de vote représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions.

Inscription à l'ordre du jour (art. 12 al.3)

Un ou plusieurs actionnaires représentant des actions avec droit de vote totalisant le dixième au moins du capital-actions ou une valeur nominale d'un million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit en indiquant les propositions au Conseil d'administration au plus tard 60 jours avant l'Assemblée générale.

Inscription au Registre des actions (art. 6.2 al.3 et 6.4)

L'acquéreur d'une ou plusieurs actions nominatives doit requérir son inscription dans le Registre des actions dans un délai de 20 jours à compter du jour de l'acquisition de ses actions. Il est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à sa reconnaissance par le Conseil d'administration comme actionnaire avec droit de vote.

Pour déterminer le droit à la participation et le pouvoir de représentation des actionnaires nominatifs aux Assemblées générales, l'état des inscriptions au Registre des actions le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée générale fait foi.

PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Obligation de présenter une offre

Aucune clause statutaire d'«opting out» ou d'«opting up» selon l'art. 125 LIMF, anciennement art. 22 LBVM, n'existe.

Clauses relatives aux prises de contrôle

Aucune clause relative aux prises de contrôle n'est prévue.

ORGANES DE RÉVISION

Durée du mandat de révision

L'organe de révision de la société et de la plupart de ses filiales est KPMG SA à Lausanne. Le réviseur responsable du mandat pour l'exercice sous revue assure cette fonction depuis 2018. Les mandats pour ces sociétés sont d'une année et attribués lors des Assemblées générales annuelles par les actionnaires. Le rythme de rotation du réviseur responsable est de sept ans, durée maximale légale pour les sociétés suisses.

Les sociétés Arte Panis SA et Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA sont révisées par PKF Fiduciaire SA à Fribourg.

Honoraires de révision

Le total des honoraires de révision s'élève à CHF 157'430.- (pour l'ensemble des sociétés du groupe).

Instruments d'information sur l'organe de révision externe

Les contrôles relatifs à l'appréciation de la révision externe sont du ressort du Président du Conseil d'administration et du Directeur des finances et de l'administration. Ils évaluent les prestations de l'organe de révision et formulent une recommandation au Conseil d'administration sur la nomination du réviseur externe indépendant à l'Assemblée générale. Deux fois par année, le Président et le Directeur des finances rencontrent les réviseurs. Ces derniers préparent un rapport détaillé destiné au Conseil d'administration comprenant les constatations sur l'établissement des comptes et sur le système de contrôle interne (SCI). Ils procèdent également à la vérification du rapport de rémunération. Lors de ces réunions, les éléments importants pour la révision de l'exercice suivant sont définis et les risques principaux identifiés par l'organe de révision sont discutés. Une fois par année, l'indépendance des réviseurs est évaluée.

POLITIQUE D'INFORMATION

Villars Holding SA a pratiqué la politique d'information suivante :

Rapport annuel 2021

Communication à la presse	20 avril 2022 dès 18h00
Envoi aux actionnaires	20 avril 2022
Information sur le site Internet	20 avril 2022 dès 18h00

Rapport intermédiaire au 30 juin 2022

Communication à la presse	7 septembre 2022 dès 18h00
Envoi aux actionnaires	7 septembre 2022
Information sur le site Internet	7 septembre 2022 dès 18h00

Assemblée générale 2022 11 mai 2022 à 11h15
À huis clos

Pour l'année en cours, Villars Holding SA entend pratiquer la politique d'information suivante :

Rapport annuel 2022

Communication à la presse	18 avril 2023 dès 18h00
Envoi aux actionnaires	18 avril 2023
Information sur le site Internet	18 avril 2023 dès 18h00

Assemblée générale 2023 10 mai 2023 à 10h15
Arena Cinémas, Avenue de la Gare 22, 1700 Fribourg

Rapport intermédiaire au 30 juin 2023

Communication à la presse	7 septembre 2023 dès 18h00
Envoi aux actionnaires	7 septembre 2023
Information sur le site Internet	7 septembre 2023 dès 18h00

Ces informations peuvent également être consultées sur le site Internet du groupe : www.villarsholding.ch

Pour consulter les statuts du groupe, veuillez vous référer au lien suivant : <https://villarsholding.ch/groupe/statuts>

Le calendrier d'entreprise est régulièrement mis à jour sous le lien suivant : <https://villarsholding.ch/agenda>

Le rapport de gestion peut être téléchargé sous le lien : <https://villarsholding.ch/investisseurs/rapport-de-gestion>

De plus, il est possible de s'inscrire sur une liste de diffusion pour recevoir gratuitement et en temps voulu les informations relatives aux faits susceptibles d'influencer les cours sous le lien suivant : <https://villarsholding.ch/newsletter>

Pour consulter les annonces événementielles, veuillez vous référer au lien suivant : <https://villarsholding.ch/investisseurs/annonces-ad-hoc>

Un formulaire de contact est disponible pour toutes demandes sous : <https://villarsholding.ch/contact>. Celles-ci peuvent également être adressées par courrier à :

Villars Holding SA | Case postale | CH-1701 Fribourg

Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération comporte un aperçu des procédures applicables pour la fixation des rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction en se référant aux dispositions statutaires concernées.

RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Contenu et procédure de fixation des rémunérations

Le Comité de rémunération se réunit généralement une fois par an pour établir le rapport de rémunération. Dès que celui-ci est prêt, il informe l'ensemble du Conseil d'administration du déroulement de la procédure de fixation et du processus de rémunération. Les membres du Conseil d'administration peuvent demander à tout moment de participer à la séance du Comité de rémunération. Ils disposent également d'un droit de consultation lors de cette dernière.

Conformément à l'art. 9 point 6 des statuts, l'Assemblée générale vote annuellement et séparément de façon contraignante les rémunérations des Administrateurs et des membres de la Direction.

Rémunération du Conseil d'administration

Conformément aux art. 9 point 6, 18 et 22 des statuts de Villars Holding SA, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, sur la base du rapport du Comité de rémunération, le montant de l'indemnisation de ses membres pour leur activité.

Celui-ci est composé d'un montant d'indemnisation fixe annuel ainsi que de jetons de présence alloués pour chaque séance du Conseil d'administration (rémunération des séances). Les montants d'indemnisation fixe (CHF 5'000.- par an) et de jetons de présence (CHF 1'200.- par séance) ont été fixés à la discrétion de l'organe compétent.

La durée des contrats qui prévoient la rémunération des membres du Conseil d'administration est d'une année, sous réserve de leur réélection par l'Assemblée générale. En cas de non réélection d'un membre du Conseil d'administration, le contrat de celui-ci est automatiquement résilié avec un délai de congé de deux mois.

	Giesbrecht Andreas	Rouge Nicolas	Stephan Jacques	Blanquet Pascal	Raemy Bertrand	Total
	Président	Vice-Président	Administrateur délégué	Administrateur	Administrateur	
	Membre exécutif	Membre non exécutif	Membre exécutif	Membre non exécutif	Membre non exécutif	
Honoraires	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	25'000
Indemnités comités et autres fonctions	¹⁾ 97'050	²⁾ 1'300	³⁾ 800	-	-	99'150
Jetons de présence	4'800	3'600	4'800	4'800	4'800	22'800
Charges sociales	-	1'618	-	-	1'602	3'220
TOTAL	106'850	11'518	10'600	9'800	11'402	150'170
Exercice précédent	102'250	11'440	10'600	9'800	11'325	145'415

¹⁾ Comprend les honoraires en tant que Président de Lully .01 SA et la rémunération du mandat de Villars Holding avec giesbrecht.info

²⁾ Comprend les honoraires en tant qu'Administrateur de Lully .01 SA

³⁾ Comprend les honoraires en tant que Vice-président du Restoroute de Bavois SA

Indemnités comités/autres fonctions

Les indemnités rémunérant les activités des membres du Conseil d'administration dans des entreprises qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société reviennent aux membres concernés.

Ainsi, Andreas Giesbrecht a reçu CHF 2'450.- d'indemnisation pour sa présidence au Conseil d'administration de Lully .01 SA.

La rémunération pour les projets ponctuels que le Conseil d'administration a confiés en 2022 à Andreas Giesbrecht se monte à CHF 94'600.-. Ce dernier se charge également de la surveillance des personnes responsables de la gestion commerciale pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements, les budgets et les instructions données. Globalement, son mandat porte sur environ 52 jours par an.

Jacques Stephan a reçu une indemnisation de CHF 800.- pour sa fonction de Vice-président au Conseil d'administration du Restoroute de Bavois SA. Nicolas Rouge a reçu CHF 1'300.- de jetons de présence pour sa fonction de membre du Conseil d'administration de Lully .01 SA.

La rémunération la plus élevée (Andreas Giesbrecht, Président) s'est montée à CHF 106'850.-, dont CHF 5'000.- d'honoraires, CHF 4'800.- de jetons de présence et CHF 94'600.- pour ses mandats ponctuels avec le groupe ainsi que CHF 2'450.- pour sa fonction occupée dans le Conseil d'administration de Lully .01 SA.

Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration (AVS/AC/AF) se sont élevées à CHF 3'220.-.

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes dirigeants.

Une rémunération variable, des prestations de retraite ou d'indemnités de départ sont proscrites. Il n'existe pas de programme de prime, ni de participation en actions.

Aucun crédit ne peut être octroyé aux administrateurs.

Rémunérations supplémentaires versées aux membres du Conseil d'administration ou à des personnes ou entreprises proches de ceux-ci

La rémunération globale versée à Sapco SA en 2022 est de CHF 89'764.- (2021: CHF 86'145.-) pour la fonction exécutive exercée par Jacques Stephan. L'Administrateur délégué est chargé par le Conseil d'administration de la gestion et de la mise en valeur des immeubles du groupe. Il lui est également confié la haute direction et la surveillance des finances du groupe.

Une rémunération de CHF 49'639.- a été versée à Gerama SA en tant qu'honoraires de régie relatifs aux deux immeubles du Parc de la Fonderie. Bertrand Raemy est administrateur délégué de Gerama SA.

Rémunération de la Direction

Le système de rémunération actuellement en vigueur vise à inciter les membres de la Direction à contribuer à tous les niveaux, par leurs décisions et leurs actions, à la réalisation des objectifs et donc à la pérennité des résultats du groupe ainsi que du domaine d'activités auquel ils appartiennent. Il vise également à promouvoir le développement des compétences et la performance individuelle et collective.

Conformément aux art. 9 point 6, 18 et 22 des statuts, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, sur la base du rapport du Comité de rémunération, le montant des rémunérations des membres de la Direction. Ce dernier est revu annuellement et est décidé sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués pour les membres, par le Président.

Les rémunérations des membres de la Direction comprennent une part fixe et une part variable, dépendante des résultats du groupe. Elles incluent tous les éléments décrits ci-dessous.

Éléments fixes de la rémunération

Salaire de base

Le salaire de base est révisé périodiquement et est versé en 13 mensualités égales. La treizième mensualité est versée chaque année en décembre. Le salaire est déterminé selon la fonction occupée, les compétences et l'expérience du membre concerné. Il tient également compte de la situation de la branche, c'est-à-dire des pratiques du marché en termes de rémunération pour des fonctions similaires, et du marché du travail, à savoir de la difficulté à trouver la personne qualifiée pour le poste en question.

Frais forfaitaires

Les membres de la Direction du groupe reçoivent un montant forfaitaire pour le remboursement de leurs frais. Ce montant forfaitaire couvre les frais de représentation dus à leur fonction. Il représente globalement CHF 16'080.- en 2022 (CHF 16'080.- en 2021).

Autres frais

Les frais de déplacement des membres de la Direction pour les kilomètres parcourus avec leur voiture privée sont également indemnisés sur la base du calcul individuel du TCS.

Éléments liés aux résultats

Les membres de la Direction perçoivent un bonus annuel variable leur permettant de participer aux résultats du groupe ainsi qu'aux résultats de la société correspondante.

Ce bonus rétribue les membres de la Direction selon leurs performances basées sur des critères quantitatifs et qualitatifs définis par le Président. Les objectifs quantitatifs contiennent des éléments qui sont dans la sphère d'influence du collaborateur et les critères qualitatifs sont fixés individuellement et varient selon la fonction.

Outre la réalisation des objectifs personnels et ceux du groupe, les critères d'appréciation pris en compte pour la définition de la prime sont entre autres : l'évolution du chiffre d'affaires, l'évolution du résultat d'exploitation (EBIT), la réalisation des projets de développement, la réussite dans les négociations, le succès dans la conduite de programmes de réduction des coûts, la fluctuation et la motivation du personnel.

L'atteinte des objectifs est évaluée une fois par année. Le bonus est calculé par le Comité de rémunération chaque année en fonction du cash-flow réalisé. Il est fixé et versé en début d'année après la clôture annuelle sous réserve d'acceptation des montants par l'Assemblée générale. La part variable ne peut dépasser le 50% du salaire fixe le plus élevé respectivement le 33% du salaire fixe des membres de la Direction.

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2022 (en CHF)

	Total	Rémunération la plus haute Vaucher Laurent, CFO
Rémunération fixe	494'550	159'250
Primes (basées sur les résultats 2021)	78'000	20'000
Charges sociales	113'603	36'925
TOTAL	686'153	216'175
Exercice précédent	640'744	195'406

Pour l'ensemble des membres de la Direction et au titre de l'exercice 2022, le rapport entre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance annuelle s'est élevé à 15.8% (12.8% en 2021).

Caisse de pensions/Caisse des cadres

Les membres de la Direction sont couverts, dès leur entrée en fonction et aux mêmes conditions d'assurance que tous les autres collaborateurs, par la caisse de prévoyance du groupe Allianz Suisse, selon leur règlement de prévoyance. Pour les membres de la Direction, en dérogation de l'art. 2.4.2 dudit règlement, les cotisations de même que les prestations sont calculées sur la base du salaire annuel AVS, sans diminution du montant de coordination.

De plus, la société a prévu pour ses cadres une prévoyance complémentaire sous forme de constitution d'un capital épargne selon le règlement de prévoyance d'AXA Winterthur Columna.

Indemnités de départ

Aucun membre du Comité de direction n'a reçu d'indemnités de départ durant l'exercice sous revue. De telles indemnités ne sont pas prévues dans les contrats de travail des membres des organes dirigeants.

Honoraires et rémunérations additionnels

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu d'honoraires ou de bonifications de Villars Holding SA qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus.

Prêts aux organes

En 2022, aucun crédit n'a été accordé aux membres ou à d'anciens membres des organes dirigeants ou à des personnes proches.

Détention des actions

La totalité des membres exécutifs du Conseil d'administration, des membres du Comité directeur, des personnes exerçant des fonctions dirigeantes ainsi que la totalité des personnes qui leur sont proches détenaient, au 31.12.2022, 501 actions (31.12.2021: 501 actions).

La totalité des membres non exécutifs du Conseil d'administration ainsi que la totalité des personnes qui leur sont proches détenaient, au 31.12.2022, 200 actions (31.12.2021: 200 actions).

Le groupe Villars Holding SA détenait, à la fin de l'exercice 2022, 600 propres actions (31.12.2021 : 600 actions).

Rapport de l'organe de révision sur les rémunérations

Rapport de l'organe de révision

À l'assemblée générale de Villars Holding S.A., Givisiez

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Villars Holding S.A. (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit s'est limité aux indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les art. 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) figurant dans les tableaux du rapport de rémunération (pages 24 à 26).

Selon notre appréciation, les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits dans le rapport de rémunération ci-joint sont conformes à la loi suisse et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières «contrôlées» dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Myriam Roulin
Expert-réviseur agréée

Lausanne, 6 avril 2023

Compte de résultat consolidé du groupe, exercice 2022 (en milliers de francs suisses)

	Notes p. 37 à 42	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	1	72'983	61'947
Produits des immeubles de placement	1	4'063	2'650
Autres produits d'exploitation	1	1'613	4'071
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		78'659	68'668
CHARGES D'EXPLOITATION			
Coût des marchandises		47'442	41'722
Charges de personnel	2	16'720	13'596
Charges d'exploitation et d'administration	3	8'488	7'768
Charges des immeubles de placement		1'572	1'206
Amortissements	4	2'317	2'230
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		76'539	66'522
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	1	2'120	2'146
Produits financiers		279	172
Charges financières		-381	-270
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		2'018	2'048
Impôts sur les bénéfices	5	-506	-379
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		1'512	1'669
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ ET NON DILUÉ (en CHF)	13	14.48	15.99

Bilan consolidé du groupe au 31 décembre 2022 (en milliers de francs suisses)

	Notes p. 37 à 42	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF			
Liquidités		18'845	17'012
Titres		167	199
Créances provenant de livraisons et de prestations		2'247	2'034
Autres créances à court terme		125	772
Stocks	6	2'701	2'624
Comptes de régularisation actifs		682	364
Actifs circulants		24'767	23'005
Participation dans une société associée	7	1'560	1'208
Immobilisations financières	8	2'902	2'647
Actifs de prévoyance	12	1'383	1'519
Immobilisations corporelles	4	3'781	3'844
Terrains et immeubles de placement	4/15	106'678	57'515
Immeubles en cours de construction	4	-	38'048
Actifs immobilisés		116'304	104'781
TOTAL DE L'ACTIF		141'071	127'786
PASSIF			
Dettes provenant de livraisons et de prestations envers des tiers		3'795	3'112
Dettes provenant de livraisons et de prestations envers actionnaires		4'456	-
Dettes financières	10	7'895	100
Autres dettes à court terme		237	1'342
Comptes de régularisation passifs		2'328	2'496
Dettes à court terme		18'711	7'050
Dettes financières	10	27'580	27'426
Impôts différés		2'069	2'111
Dettes à long terme		29'649	29'537
Fonds étrangers		48'360	36'587
Capital-actions		4'620	4'620
Propres actions		-298	-298
Bénéfices accumulés		86'877	85'208
Bénéfice de l'exercice		1'512	1'669
Fonds propres		92'711	91'199
TOTAL DU PASSIF		141'071	127'786

Tableau de financement consolidé du groupe (en milliers de francs suisses)

	2022	2021
	CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice	1'512	1'669
Élimination du bénéfice de la société associée	-179	-68
Élimination de l'impôt sur les bénéfices	506	379
Élimination des charges et produits financiers	281	166
Élimination des amortissements	2'317	2'230
Augmentation (-) des créances résultant de livraisons et de prestations de services	-213	-750
Augmentation (-) des stocks	-77	-202
Diminution (+) des autres actifs circulants	361	946
Diminution (+) / augmentation (-) des actifs de prévoyance	136	-187
Augmentation (+) des dettes résultant de livraisons et de prestations de services	683	283
Diminution (-) / augmentation (+) des autres dettes à court terme	-1'273	212
Impôts payés	-451	-316
CASH-FLOW D'EXPLOITATION	3'603	4'362
Investissements d'immobilisations financières	-255	-14
Investissements dans la société associée	-352	-
Investissements d'immobilisations corporelles	-985	-1'329
Investissements de terrains et immeubles de placement	-7'928	-22'839
Dividendes encaissés de la société associée	50	41
Dividendes encaissés	32	11
Intérêts encaissés	100	62
CASH-FLOW DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-9'338	-24'068
Augmentation (+) de dettes financières	7'949	15'900
Intérêts payés	-381	-270
CASH-FLOW DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	7'568	15'630
AUGMENTATION (+) / DIMINUTION (-) DES LIQUIDITÉS	1'833	-4'076
Liquidités au 1 ^{er} janvier	17'012	21'088
Liquidités au 31 décembre	18'845	17'012

Variation des fonds propres consolidés du groupe (en milliers de francs suisses)

	Capital-actions	Propres actions	Bénéfices accumulés	Total fonds propres
Solde au 31.12.2020	4'620	-298	85'208	89'530
Dividende payé aux actionnaires	-	-	-	-
Bénéfice 2021	-	-	1'669	1'669
SOLDE AU 31.12.2021	4'620	-298	86'877	91'199
Dividende payé aux actionnaires	-	-	-	-
Bénéfice 2022	-	-	1'512	1'512
SOLDE AU 31.12.2022	4'620	-298	88'389	92'711

Le capital-actions est entièrement libéré et se compose de 105'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 44.-.

Au 31 décembre 2022, les bénéfices accumulés comprennent des réserves légales non distribuables de 8'758 milliers de francs suisses (31.12.2021 : 8'712 milliers de francs suisses).



Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2022

ACTIVITÉ DU GROUPE

Le groupe Villars Holding SA est une société anonyme suisse, dont le siège est à Givisiez, active dans le commerce de détail, la restauration et l'immobilier. Coté à la bourse suisse SIX Swiss Exchange, le groupe est détenu majoritairement par Sapco SA à Givisiez.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Généralités

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. La présentation des états financiers se fait selon le principe des coûts historiques, à l'exception des titres évalués à la valeur boursière.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Villars Holding SA ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Ils sont établis aux mêmes dates et utilisent des principes comptables uniformes.

Filiales

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital-actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Entité associée

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence. Les actifs nets et les résultats sont ajustés pour être conformes aux principes comptables du groupe.

Au 31 décembre 2022, le groupe est composé de la société mère Villars Holding SA et des sociétés suivantes :

Nom	Lieu	Activité	Participation	Consolidation
Restoshop SA	Givisiez	Stations-service et shops	100%	Globale
Arte Panis SA	Givisiez	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	100%	Globale
Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA	Givisiez	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	100%	Globale
Pause-Café SA	Givisiez	Bars à café	100%	Globale
Parvico SA	Givisiez	Immobilier	100%	Globale
Lully .01 SA	Lully FR	Immobilier	49,6%	Mise en équivalence

La participation dans la société Lully .01 SA a été augmentée de 9% durant l'exercice 2022.

Méthode de consolidation

La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode anglo-saxonne (Purchase Method). Selon celle-ci, les fonds propres des sociétés du groupe sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans les comptes de la société holding au moment de l'acquisition ou de la fondation. À cette date, les actifs et les passifs de la société fille sont évalués aux valeurs actuelles selon les principes uniformes au sein du groupe. Toute différence restante après cette réévaluation entre le prix d'achat et les fonds propres de la société acquise est directement débitée ou créditée en tant que goodwill dans les fonds propres du groupe.

Éliminations

Les créances et engagements ainsi que les produits, charges et dividendes internes au groupe sont éliminés.

Conversion des monnaies étrangères

Toutes les sociétés du groupe présentent leurs comptes en francs suisses. En cours d'année, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les financements existants en USD sont couverts par des « cross currency swaps » contre les variations de change, de sorte qu'il n'y a pas de risque de change. Pour cette raison, les financements sont convertis aux taux de change du contrat de swap.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes du commerce de détail, de carburants, des bars à café et des boulangeries-pâtisseries-confiseries, déduction faite des remises commerciales. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, habituellement lors de l'entrée en possession des biens par l'acheteur. Lorsque la société agit comme intermédiaire, seule la valeur de la prestation fournie par l'entité pour son propre compte est comptabilisée en tant que produit net.

Produits des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont enregistrés dans le compte de résultat de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Charges d'exploitation et d'administration

Les frais de location, d'énergie, d'entretien, de réparation, de publicité et les autres frais d'exploitation des points de vente, les frais de gestion et d'administration ainsi que l'impôt sur le capital sont inclus dans ce poste.

Charges des immeubles de placement

Ce poste comprend les frais de gestion, d'entretien, de réparations, d'énergie, d'assurance, de contributions immobilières et les autres taxes des immeubles du groupe.

Impôts sur les bénéfices

Cette rubrique comprend les impôts courants et les impôts différés sur les bénéfices. Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur les bénéfices imposables de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus enregistrées au moment de la taxation des exercices antérieurs. Les impôts différés sont calculés sur la base d'un taux moyen sur le résultat avant impôts, reflétant le taux d'imposition moyen attendu tant au niveau national que dans les différents cantons et communes dans lesquels le groupe est imposé. Des impôts différés sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale et incluent les comptes de caisse, les comptes bancaires, ainsi que des placements dont la durée initiale est de moins de trois mois. Elles peuvent toutes être qualifiées de comptes à vue.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur boursière et comprennent des actions réalisables sur des marchés boursiers.

Créances provenant de livraisons et de prestations

Les créances englobent les comptes courants de cartes de crédit et des régies immobilières, les ristournes et contributions publicitaires à encaisser. Elles sont enregistrées à la valeur nominale déduction faite des corrections de valeurs pour créances douteuses. Une correction de valeur pour créances douteuses est comptabilisée lorsque des signes objectifs (tels que des difficultés financières significatives du débiteur, des défauts ou des retards de paiements) indiquent que le groupe ne sera pas à même de récupérer sa créance.

Stocks

Les produits finis achetés sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Pour les articles du commerce de détail, la valeur d'inventaire en fin d'année est déterminée par calcul rétrograde en partant du prix de vente, incluant une réduction pour marchandises périmées.

Immobilisations financières

Cette rubrique comprend les prêts et créances à long terme ainsi que les investissements dans des actions non cotées évaluées au coût historique. Un ajustement de valeur est effectué en cas de moins-value effective.

Actifs de prévoyance

Le groupe contrôle une Fondation patronale dont l'un des buts est de se substituer à l'employeur pour assurer le paiement de primes ou de cotisations patronales à une institution de prévoyance ou à une autre assurance sociale concernant les membres du personnel du groupe. Aucune cotisation réglementaire n'est versée par les employés ou par l'employeur. Ainsi, les prestations sont entièrement financées par la fortune et le rendement des actifs.

La fortune libre, évaluée à la juste valeur, est portée au bilan sous « Actifs de prévoyance » et la variation est enregistrée dans les « Charges de personnel » de la période.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés uniquement pour couvrir les flux de trésorerie futurs contre les risques de change ou de variation des taux d'intérêt. Ces instruments ne sont pas comptabilisés, mais publiés dans l'annexe jusqu'à la survenance du sous-jacent. Lors de la survenance du sous-jacent, la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en même temps que la comptabilisation du sous-jacent. Toutes les variations de valeur de l'instrument de couverture sont présentées dans le compte de résultat consolidé sous le même poste que les variations de valeur du sous-jacent.

Immobilisations corporelles

Cette rubrique comprend le matériel, mobilier et agencement des points de vente. Ces immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'ensemble des autres coûts de réparation, de maintenance et d'entretien courant sont comptabilisés en charges lors de leur occurrence.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

- Matériel et agencement des points de vente : 6-8 ans
- Mobilier et matériel informatique : 3-5 ans

Les durées d'utilisation des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Cette rubrique comprend les montants versés pour prolonger les contrats de bail à loyer de certains points de vente aux mêmes conditions ainsi qu'un pas-de-porte versé lors de l'acquisition d'établissements. Ces montants sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire entre 3 et 10 ans. La durée d'utilité ainsi que la méthode d'amortissement sont revues à chaque date de clôture.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est imputé dans la rubrique des amortissements du compte de résultat. Comme mentionné sous le paragraphe relatif à la méthode de consolidation, les goodwills d'acquisition ne sont pas activés mais imputés aux fonds propres du groupe au moment de l'acquisition.

Terrains et immeubles de placement

Cette rubrique comprend l'ensemble des terrains et immeubles de placement du groupe. Ces immeubles et terrains figurent au bilan à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les intérêts sur le financement des immobilisations sont portés au compte de résultat. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet. Tous les autres coûts sont inscrits au compte de résultat.

L'amortissement, à l'exception des terrains et immeubles en cours de construction qui ne sont pas amortis, est calculé selon la méthode linéaire entre 60 et 100 ans en fonction des durées d'utilisation estimées des immeubles ou de la durée du droit de superficie si celle-ci est inférieure à la durée des immeubles.

Dettes financières

Les dettes financières comprennent les emprunts hypothécaires et les avances à terme et sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes et les avances à court terme sont exigibles ou renouvelables dans un délai d'un an au maximum.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un engagement probable fondé sur un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. Aucune provision au sens des RPC n'a été constituée ou n'est comprise dans les états financiers.

Engagements de prévoyance

Les sociétés du groupe disposent de fonds de pension pour leurs employés conformément aux dispositions en vigueur en Suisse. Ces fonds sont administrés par des organismes externes.

Ils sont financés par des contributions de l'employeur qui sont portées au résultat de la période et par des contributions des employés fixées en pourcentage des salaires de ces derniers.

Le personnel du groupe est assuré auprès de diverses institutions de prévoyance en régime de primauté des cotisations :

- Le personnel de Pause-Café SA est affilié à une fondation commune qui exécute la prévoyance professionnelle selon la LPP et qui est réglementée par la CCNT en vigueur dans l'hôtellerie et la restauration. Le degré de couverture au 31.12.2022 est de 112.4% (126% au 31.12.2021).
- Le personnel de la société Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA est assuré pour la prévoyance professionnelle LPP conformément à la CCT de la boulangerie-pâtisserie-confiserie artisanale suisse auprès de la caisse de pension Panvica SA. Le degré de couverture au 31.12.2022 est de 110% (124.1% au 31.12.2021).
- Le personnel des autres sociétés du groupe est assuré auprès de fondations collectives de prévoyance professionnelle en solution d'assurance complète. L'ensemble des risques (invalidité, décès, longévité), y compris les risques de placement, sont réassurés. Aucune sous-couverture n'est possible dans le cadre de ces contrats.
- Les cadres bénéficient d'une prévoyance complémentaire auprès d'une fondation collective dont le degré de couverture au 31.12.2022 est de 100.3% (113.3% au 31.12.2021).

L'existence d'un avantage ou d'un engagement économique pour chacun de ces plans de prévoyance est déterminée chaque année. Cette appréciation se fonde sur les derniers comptes annuels publiés et sur les informations transmises par les diverses institutions de prévoyance.

Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et des passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements ne modifiant pas l'état des actifs et des passifs à la date de clôture sont présentés, le cas échéant, dans les notes.

Notes relatives aux comptes consolidés (en milliers de francs suisses)

1. INFORMATION SECTORIELLE

	2022	2021	Variation en %
Chiffre d'affaires	72'983	61'947	17.8
<i>Commerce de détail</i>			
- Carburant	25'600	22'574	11.3
- Marchandises	37'883	34'549	11.0
Bars à café	9'500	4'824	96.9
Immobilier et divers	4'063	2'650	53.3
Autres produits d'exploitation	1'613	4'071	-60.4
Commerce de détail	450	*641	-29.8
Bars à café	*400	*3'086	-87.0
Immobilier et divers	763	344	121.8
EBITDA	4'437	4'376	1.4
Commerce de détail	2'612	2'846	-8.2
Bars à café	-627	96	-753.1
Immobilier et divers	2'452	1'434	71.0
EBIT	2'120	2'146	-1.2
Commerce de détail	1'930	1'925	0.3
Bars à café	-868	-417	-108.2
Immobilier et divers	1'058	638	65.8

* Incluent les montants perçus pour cas de rigueur (soutiens étatiques) pour un total de KCHF 309 en 2022 (KCHF 3'425 en 2021).

2. CHARGES DE PERSONNEL

	2022	2021	Variation en %
Salaires et primes	14'668	14'001	4.8
Compensation RHT reçue	-81	-2'189	-96.3
Charges sociales	1'512	1'455	3.9
Charges de prévoyance (y compris variation des actifs de prévoyance)	621	329	88.8
Total charges de personnel	16'720	13'596	23.0
Nombre d'employés, calculé en équivalent plein temps	266	260	

3. CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2022	2021	Variation en %
Loyers et frais des locaux	4'604	4'344	6.0
Autres frais d'exploitation et d'administration	3'884	3'424	13.4
Total charges d'exploitation et d'administration	8'488	7'768	9.3

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Matériel, mobilier agencement	Immobilisations incorporelles	Terrains et immeubles de placement	Terrains non bâtis	Immeubles en cours de construction	Total
Valeurs brutes						
État au 01.01.2021	24'446	1'206	64'617	2'731	16'190	109'190
Augmentations	1'329	-	980	-	21'858	24'167
Diminutions	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2021	25'775	1'206	65'597	2'731	38'048	133'357
Amortissements cumulés						
État au 01.01.2021	20'424	1'206	10'091	-	-	31'721
Augmentations	1'507	-	722	-	-	2'229
Diminutions	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2021	21'931	1'206	10'813	-	-	33'950
VALEURS NETTES AU 31.12.2021	3'844	-	54'784	2'731	38'048	99'407
Valeurs brutes						
État au 01.01.2022	25'775	1'206	65'597	2'731	38'048	133'357
Augmentations	985	-	-	-	12'384	13'369
Diminutions	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	50'432	-	-50'432	-
État au 31.12.2022	26'760	1'206	116'029	2'731	-	146'726
Amortissements cumulés						
État au 01.01.2022	21'931	1'206	10'813	-	-	33'950
Augmentations	1'048	-	1'269	-	-	2'317
Diminutions	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2022	22'979	1'206	12'082	-	-	36'267
VALEURS NETTES AU 31.12.2022	3'781	-	103'947	2'731	-	110'459

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2022	2021
Impôts courants	489	347
Impôts différés	17	32
Total des impôts sur les bénéfices	506	379
Résultat avant impôts	2'018	2'048
Impôts sur les bénéfices en %	25.1	18.5

Le taux moyen d'imposition des sociétés opérationnelles est d'environ 18.9% sur le résultat avant impôts (2021 : 18.9%). Sur cette base, la charge d'impôts s'explique comme suit :

	2022	2021
Résultat avant impôts	2'018	2'048
Impôts sur les bénéfices au taux de 18.9% (2021: 18.9%)	381	387
Effet de l'impôt non-activé sur les pertes fiscales	189	53
Impôts résultant des exercices précédents	-64	-61
Impôts sur les bénéfices au compte de résultat	506	379

Le groupe bénéficie des effets fiscaux suivants non portés à l'actif sur les reports de pertes compensables fiscalement :

	2022	2021
Échéant en 2023	-	-
Échéant en 2024	62	59
Échéant en 2025	122	116
Échéant après 2025	485	282

6. STOCKS

	2022	2021
Marchandises au coût d'acquisition	1'882	1'851
Carburants au coût d'acquisition	819	773
Total stocks	2'701	2'624

7. PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ ASSOCIÉE

	2022	2021	Variation en %
Quote-part directe de 49.6% à l'actif net de Lully .01 SA (2021: 40.6%)	1'560	1'208	29.1
Total participation dans une société associée	1'560	1'208	29.1

8. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	2022	2021
Prêt société associée Lully .01 SA	1'765	1'504
Avance consortium de construction du Parking de liaison	138	135
Avance construction Fribourg-Centre B et Parc de la Fonderie	73	72
Titres	624	624
Dépôts de garantie	302	312
Total des immobilisations financières	2'902	2'647

9. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Sapco SA : actionnaire majoritaire	2022	2021
Autres produits d'exploitation	5	3
Produits financiers	185	165
Charges d'exploitation et d'administration	312	339
Charges immeubles	128	76
Agencements, terrains et immeubles (travaux en entreprise générale)	12'357	25'455
Créances provenant de livraisons et de prestations	33	3
Dettes provenant de livraisons et de prestations	4'456	1

giesbrecht.info : Président du Conseil d'administration	2022	2021
Charges d'exploitation et d'administration	95	90

Gerama SA : par Bertrand Raemy (membre du Conseil d'administration)	2022	2021
Charges immeubles de placement	50	-

10. DETTES FINANCIÈRES

Dettes financières à court terme et à long terme	2022	2021
Structure d'échéance :		
Moins d'un an	7'895	100
Plus d'un an mais moins de cinq ans pour l'année 2021	7'450	15'296
Plus de cinq ans	20'130	12'130
TOTAL	35'475	27'526
Type :		
Emprunts hypothécaires	8'025	8'076
Avances à terme fixe	27'450	19'450
TOTAL	35'475	27'526

Les dettes financières sont composées d'emprunts hypothécaires et d'avances à terme fixe dont la structure d'échéance est indiquée ci-dessus. Certaines dettes sont garanties par des cédules hypothécaires.

Indications sur les dettes financières à court terme et à long terme

Les dettes financières existantes au 31.12.2022 (emprunts hypothécaires et avances à terme fixe) d'un montant total de KCHF 35'475 (KCHF 27'526 au 31.12.2021) sont à taux fixe. Sur l'ensemble des crédits existants, KCHF 24'000 (KCHF 16'000 au 31.12.2021) sont libellés en USD. Ce montant est toutefois intégralement couvert contre le risque de change.

Des instruments financiers dérivés seront utilisés afin de couvrir les taux d'intérêt des dettes financières lorsqu'elles seront renouvelées à leur échéance en 2024. Ces swaps de taux d'intérêt portant sur un volume total de KCHF 20'000 (2021 : KCHF 20'000) prévoient des droits de résiliation anticipée pour les deux parties, selon les conditions usuelles de la branche, la première fois en 2031 puis par la suite tous les 5 ans, qui entraînent la perte de tous les droits relatifs au contrat et impliquent une obligation de verser un montant d'indemnisation. Les parties déterminent ensemble le montant d'indemnisation à la date de calcul. Le montant d'indemnisation déterminé doit correspondre à la valeur de rachat en espèces d'une transaction swap conclue selon les mêmes modalités que cette transaction. Une résiliation anticipée de la part de la contrepartie ne serait effectuée que si les conditions du marché devaient rendre l'indemnisation avantageuse par rapport aux conditions convenues dans le contrat de swap. Sur la base des courbes de taux actuelles, il n'y a pas lieu de s'attendre à une résiliation anticipée.

11. ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION SIMPLE POUR LESQUELS LE GROUPE EST PRENEUR

Le groupe a conclu des contrats de location simple pour la location d'emplacements commerciaux. Ces locations ont une durée entre 1 année et 10 ans avec d'éventuelles options de renouvellement. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 31 décembre :

Engagements	2022	2021
Moins d'un an	3'737	3'518
Plus d'un an mais moins de cinq ans	8'288	7'150
Plus de cinq ans	1'529	1'153
TOTAL LOYERS FUTURS MINIMAUX PAYABLES	13'554	11'821

12. INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Avantages/engagements économiques et charges de prévoyance	Excédent de couverture/ découvert	Part économique		Variation avec effet sur le résultat	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		31.12.2022	31.12.2021		31.12.2022	31.12.2021
Fondation patronale en faveur du personnel des sociétés du groupe Villars Holding SA	1'383	1'383	1'519	-136	136	-187
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture*	-	-	-	-	485	516
TOTAL	1'383	1'383	1'519	-136	621	329

* Institutions communes et collectives dont les informations disponibles, en raison de la solidarité complète à l'intérieur du cercle des assurés, ne permettent pas de déterminer la part aux excédents de couverture et/ou engagements. Le taux de couverture de ces institutions est de 112.4% (31.12.2022) pour la fondation commune et est de 100.3% (31.12.2022) et 110% (31.12.2022) pour les fondations collectives. Il n'existe aucune réserve de cotisation d'employeur constituée et disponible au 31.12.2022.

13. RÉSULTAT PAR ACTION (DILUÉ ET NON DILUÉ)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation, soit 104'400 en 2022 et 2021. Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

	31.12.2022		31.12.2021		Objectifs
	Valeur active	Valeur passive	Valeur active	Valeur passive	
Devises	-	-	-	-72	Couverture
Total dérivés	-	-	-	-72	
Dont à des fins de couverture	-	-	-	-72	
Total valeurs inscrites au bilan	-	-	-	-	

Au 31 décembre 2021, la couverture des devises concernait des engagements contractuels en USD avec échéance en 2022.

15. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET ACTIFS MIS EN GAGE

	2022	2021
Engagements conditionnels en faveur de tiers	CHF	CHF
Cautionnements donnés	1'665	1'665
Actifs mis en gage		
<i>Liquidités:</i>	164	164
Cautionnements bancaires en faveur de tiers		
<i>Immeubles:</i>		
Valeur au bilan	78'936	67'402
Cédules hypothécaires nanties	57'281	57'281
Utilisation de gages	35'475	27'526

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les états financiers consolidés reproduits dans le présent rapport de gestion ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 28 mars 2023. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Jusqu'au 6 avril 2023, aucun événement susceptible de modifier les valeurs comptables des actifs ou passifs du groupe présentées dans les comptes consolidés 2022 n'est à signaler.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Villars Holding S.A., Givisiez

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Villars Holding S.A. et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation des fonds propres consolidés et le tableau de financement consolidé pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 30 à 42) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan consolidé sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Myriam Roulin
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 6 avril 2023

Compte de résultat de Villars Holding SA – exercice 2022

	Annexe p. 48 à 50	2022	2021
PRODUITS		CHF	CHF
Produits des dividendes	2.6	-	-
Autres produits financiers	2.7	536'333	528'201
Autres produits d'exploitation	2.8	346'387	343'294
TOTAL DES PRODUITS		882'720	871'495
CHARGES			
Charges d'administration et d'encadrement des filiales		676'259	599'957
Charges financières		450	1'479
Correction de valeur sur les immobilisations financières		1'500'000	-
TOTAL DES CHARGES AVANT IMPÔTS		2'176'709	601'436
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		-1'293'989	270'059
Impôts directs		-155'494	-21'204
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-1'449'483	248'855

Bilan de Villars Holding SA au 31 décembre 2022

	Annexe p. 48 à 50	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF		CHF	CHF
Trésorerie		920'514	1'596'681
Autres créances à court terme			
- envers des participations et des organes		46'997	84'712
Actifs de régularisation		50'000	15'494
Total actif circulant		1'017'511	1'696'887
Immobilisations financières	2.1	58'872'257	59'699'486
Participations	2.2	10'671'370	10'671'370
Immobilisations corporelles		118'991	67'000
Total actif immobilisé		69'662'618	70'437'856
TOTAL DE L'ACTIF		70'680'129	72'134'743
PASSIF			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		107'823	87'237
Passifs de régularisation		56'883	82'600
Capitaux étrangers à court terme		164'706	169'837
Total capitaux étrangers		164'706	169'837
Capital-actions	2.3	4'620'000	4'620'000
Réserve légale issue du bénéfice			
- Réserve légale générale issue du bénéfice		6'750'000	6'750'000
Réserves facultatives issues du bénéfice			
- Réserve spéciale issue du bénéfice		2'850'000	2'850'000
<i>Bénéfices au bilan</i>			
- Report		58'042'906	57'794'051
- Résultat de l'exercice		-1'449'483	248'855
Propres actions	2.4	-298'000	-298'000
Total capitaux propres	2.5	70'515'423	71'964'906
TOTAL DU PASSIF		70'680'129	72'134'743

Annexe aux comptes de Villars Holding SA de l'exercice 2022

1. PRINCIPES

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les prêts à long terme.

1.3 Propres actions

Les propres actions sont comptabilisées à la date d'achat au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

1.4 Renonciation à la présentation d'un tableau de flux de trésorerie et à la publication d'informations supplémentaires dans l'annexe
Étant donné que la société Villars Holding SA établit des comptes consolidés selon une norme comptable reconnue (Swiss GAAP RPC), elle a renoncé dans les présents comptes annuels, conformément aux prescriptions légales, à publier des informations supplémentaires dans l'annexe concernant les honoraires de l'organe de révision et à présenter un tableau des flux de trésorerie.

2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 Immobilisations financières

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Prêts à des participations consolidées	61'872'257	61'199'486
Correction de valeur	-3'000'000	-1'500'000
TOTAL	58'872'257	59'699'486

2.2 Participations

Société	Siège	Capital en milliers (CHF)		Part du capital et des droits de vote en %	
		31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Restoshop SA	Givisiez	1'000	1'000	100%	100%
Arte Panis SA	Givisiez	500	500	100%	100%
- Boulangerie-Pâtisserie- Confiserie Suard SA	Givisiez	400	400	100%	100%
Pause-Café SA	Givisiez	500	500	100%	100%
Parvico SA	Givisiez	7'150	7'150	100%	100%
- Lully .01 SA	Lully FR	2'000	2'000	49.6%	40.6%

2.3 Capital-actions

Le capital-actions de Villars Holding SA s'élève à CHF 4'620'000.-. La structure du capital est la suivante :

Genre de titres	Valeur nominale	Nombre	Symbole SIX Financial Information Reuters	N° de Valeur
Nominatif	CHF 44.-	105'000	VILN VILN.S	260965

Les titres sont cotés à la bourse électronique suisse SIX Swiss Exchange. Il n'existe pas de décision d'augmentation autorisée ni conditionnelle du capital.

2.4 Propres actions

	Nombre	Prix d'acquisition	2022	2021
		CHF	CHF	CHF
État au 01.01	600	497	298'000	298'000
Achats	-	-	-	-
Ventes	-	-	-	-
ÉTAT AU 31.12	600	497	298'000	298'000

2.5 Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante :

	2022	2021
	CHF	CHF
Capitaux propres au 01.01	71'964'906	71'716'051
- dividende aux actionnaires	-	-
- mouvement des propres actions	-	-
- résultat de l'exercice	-1'449'483	248'855
CAPITAUX PROPRES AU 31.12	70'515'423	71'964'906

2.6 Produits des dividendes

Au cours de l'exercice sous revue, les produits des dividendes s'élèvent à CHF 0.- (2021 : CHF 0.-).

2.7 Autres produits financiers

Les autres produits financiers s'élèvent à CHF 536'333.- (exercice précédent CHF 528'201.-) et comprennent pour l'essentiel les produits d'intérêts sur les prêts à des participations.

2.8 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les prestations facturées par Villars Holding SA à des entités du groupe.

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3.1 Emplois à plein temps

À l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 250.

3.2 Sûretés constituées en faveur de tiers

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Cautionnement donné à Restoshop SA pour garantir l'exécution des obligations découlant des contrats de distribution de carburants	445'000	445'000
Cautionnement donné à Parvico SA pour garantir une avance à terme fixe	1'120'000	1'220'000

3.3 Actionnaires importants au 31.12.2022

Participations supérieures à 3% à la connaissance du Conseil d'administration :

- SAPCO SA à Givisiez : 53.95% (2021 : 53.95%)
- LLB Swiss Investment AG (pour le compte du fonds AMG Substanzwerte Schweiz) à Zurich : 9.29% (2021 : 9.75%)
- Döbert Holding GmbH & Co. KG, à Obertshausen (D) : 5.18% sans droit de vote (2021 : 5.16%).

3.4 Rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction

Voir rapport de rémunération aux pages 24 et suivantes.

3.5 Événements importants survenus après la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 28 mars 2023. Jusqu'au 6 avril 2023, aucun événement susceptible de modifier les valeurs comptables des actifs et passifs dans les comptes annuels 2022 n'est à signaler.

4. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Bénéfice reporté	58'042'906	57'794'051
Résultat de l'exercice	-1'449'483	248'855
Bénéfice au bilan	56'593'423	58'042'906
Proposition du Conseil d'administration Dividende	-	-
SOLDE REPORTÉ À NOUVEAU	56'593'423	58'042'906
	56'593'423	58'042'906

Compte tenu des conditions actuelles du marché et du conflit en Ukraine, le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer de paiement de dividende à l'Assemblée générale des actionnaires.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes de la Holding



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Villars Holding S.A., Givisiez

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Villars Holding S.A. (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 46 à 50) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.



Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Myriam Roulin
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 6 avril 2023

Chiffres clés (en millions de francs suisses)

GROUPE	2022	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS	78.6	68.7	64.8
Shops et bars à café	47.3	39.4	40.4
Carburants	25.6	22.6	19.2
Produits divers d'exploitation	1.6	4.1	2.4
Produits des immeubles	4.1	2.6	2.8
INVESTISSEMENTS	13.4	24.2	15.3
AMORTISSEMENTS ORDINAIRES	2.3	2.2	1.8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ (EBIT)	2.1	2.1	1.0
En % des produits	2.7	3.0	1.6
BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ	1.5	1.7	0.6
En % des produits	1.9	2.4	0.9
Bénéfice par action (en CHF)	14.48	15.99	6.09
TOTAL DU BILAN CONSOLIDÉ	141.1	127.8	109.7
Actifs circulants	24.8	23.0	27.1
Immobilisations	116.3	104.8	82.6
Fonds étrangers	48.4	36.6	20.2
FONDS PROPRES CONSOLIDÉS	92.7	91.2	89.5
Capital-actions	4.62	4.62	4.62
Part fonds propres en %	65.7	71.3	81.6
Rendement fonds propres en %	1.6	1.8	0.7
EFFECTIF DU PERSONNEL (en nombre)			
Services centraux / Pause-Café / Restoshop / Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard	400	371	383
POINTS DE VENTE (en nombre)			
Pause-Café / Restoshop / Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard	42	43	45
HOLDING			
RÉSULTAT NET VILLARS HOLDING SA	-1.4	0.2	-0.5
Dividende brut (CHF par action)	-	-	-
Cours de bourse (valeurs extrêmes) en CHF	790/725	700/770	835/705

Villars Holding SA
Case postale
CH - 1701 Fribourg

T.: +41 26 426 26 60

villarsholding@villarsholding.ch
www.villarsholding.ch

Notre rapport est imprimé sur du papier 100% recyclé.
Cette impression a été entièrement compensée en termes
d'émissions CO₂ en finançant des projets certifiés de réduction
de gaz à effet de serre auprès des entreprises fribourgeoises.

Imprimé en Suisse.

